

SOMMAIRE

I. Les caractéristiques techniques du service	3
A – Le territoire desservi	3
B – Le nombre d’habitants desservis	5
C – Les ressources	5
1. La localisation des ressources	5
2. Les volumes produits	8
3. La surveillance des ressources	10
D – Le nombre d’abonnements	11
E – Les volumes distribués	12
F – Le réseau	13
1. Organisation de la distribution et linéaire de réseau de desserte	13
2. Nombre de compteurs	18
G - Les réservoirs	22
II. La tarification et les recettes du service	23
A – Les modalités de tarification	23
1. Prix de vente de l’eau et abonnement	23
2. Frais d’accès et autres prestations	23
B – La facture d’eau	28
1. Les éléments relatifs au prix du mètre cube d’eau	28
2. La facture d’eau	30
C – Les recettes d’exploitation du service	44
III. Les indicateurs de performance	45
A – La qualité des eaux distribuées	45
1. La surveillance de la qualité	45
2. Les données relatives à la qualité	45
B – Connaissance et gestion patrimoniale	48
C – Le rendement du réseau	49
D – L’indice linéaire des volumes non comptés	50
E – L’indice linéaire de pertes en réseau	50
F – Le taux moyen de renouvellement des réseaux	50
G – La protection des ressources	51
H – Les interruptions de service non programmées	57
I – Les délais d’ouverture des branchements	57
J – L’extinction de la dette	58
K – Le taux d’impayés	58
L – La gestion des réclamations	58
IV. Le financement des investissements	59
A – Les travaux engagés pendant l’exercice	59
B – Les travaux de suppression des branchements en plomb	61
C – La dette	61
D – Les amortissements	62
E – Les projets et les travaux	64
V. Les actions de solidarité et de coopération décentralisée	66
A – Les abandons de créances et fonds de solidarité	66
B – La coopération décentralisée	66

ANNEXES

Le prix de l'eau

. Tarifs 2009	69
. Tarifs 2010	70

Les recettes d'exploitation autres

. Tarifs 2009	71
. Tarifs 2010	73

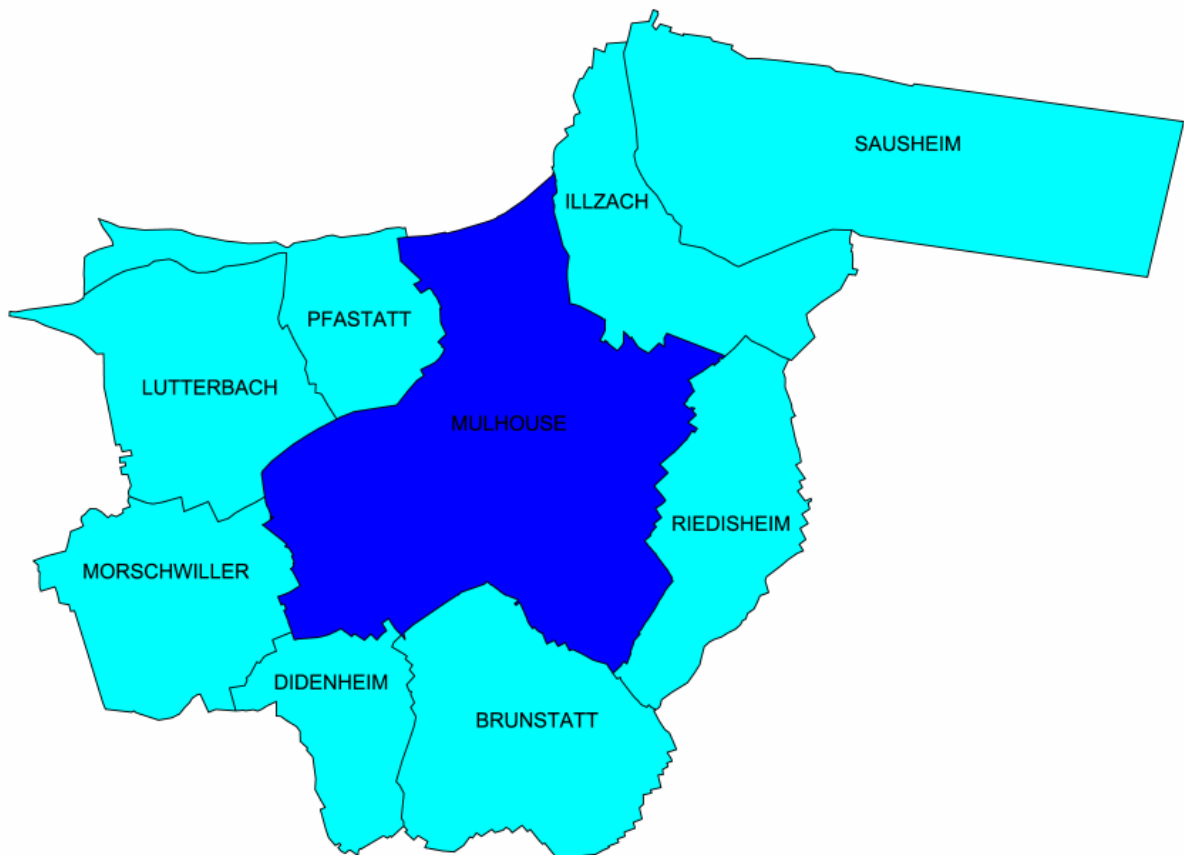
I – LES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

A – Le territoire desservi

La production d'eau potable et l'exploitation du réseau d'eau potable de la Ville de Mulhouse relèvent du service des Eaux de la Ville de Mulhouse. Il s'agit d'un service public exploité en régie directe par la Ville de Mulhouse depuis 1885.

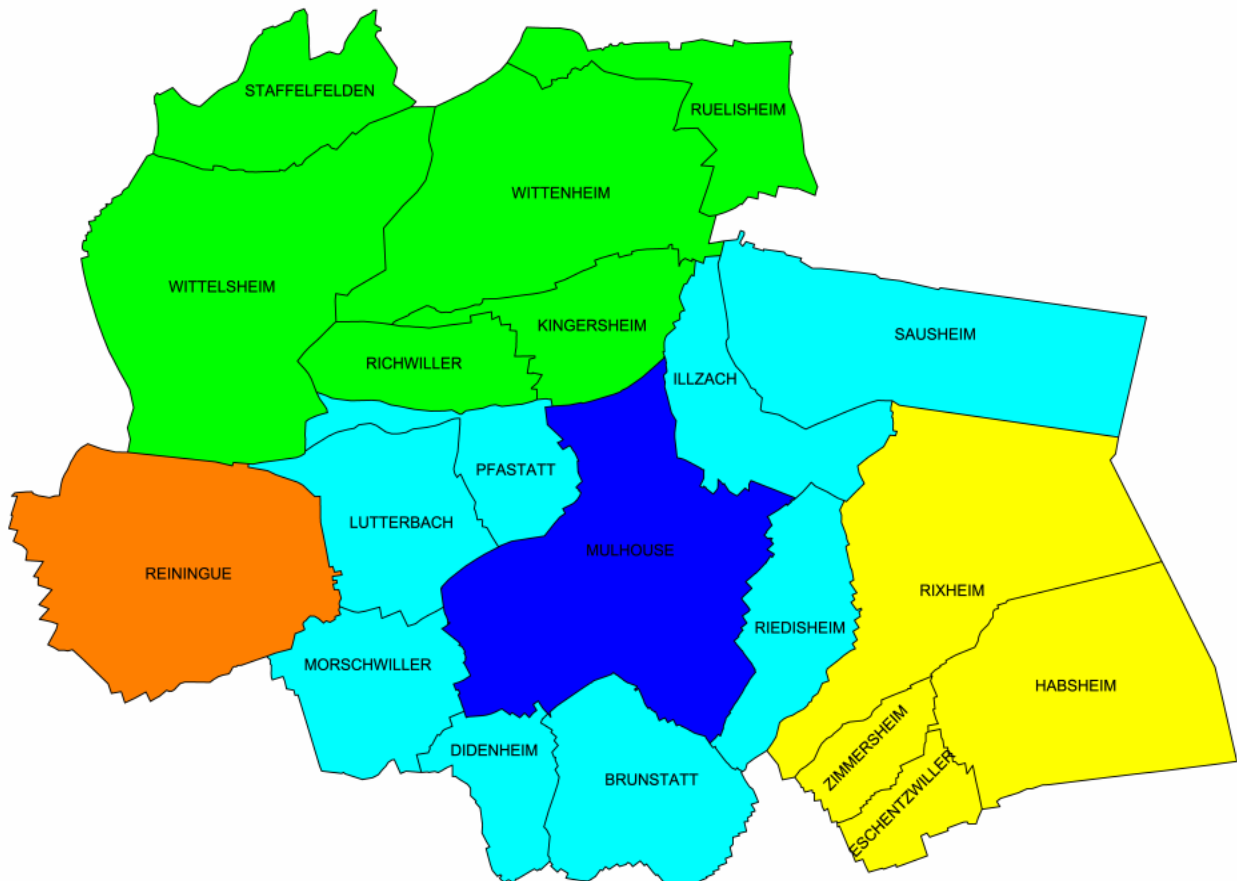
Le service des Eaux de la Ville de Mulhouse assure également l'alimentation en eau potable de huit communes suburbaines en vertu de conventions passées avec elles. Il s'agit des communes de :

- Brunstatt
- Didenheim
- Illzach
- Lutterbach
- Morschwiller-Le-Bas
- Pfastatt
- Riedisheim
- Sausheim.



La Ville de Mulhouse fournit également de l'eau en gros aux trois collectivités proches de l'agglomération mulhousienne, énumérées ci-dessous :

- Au Syndicat intercommunal à vocation unique des communes du Bassin Potassique alimentées en eau potable par la Hardt (SIVU BP/HARDT), en vertu d'une convention signée le 29 mai 2006.
- Au Syndicat d'eau du Canton de Habsheim, en vertu d'une convention signée le 10 décembre 2007 avec le Syndicat d'Eau du Canton de Habsheim et la SAUR France S.A. chargée de la distribution de l'eau potable aux communes membres du syndicat. Cette convention arrive à échéance le 31 décembre 2010.
- A la commune de Reiningue, pour l'alimentation en eau de lotissements et la défense incendie, en vertu d'une convention signée le 25 janvier 2006. Cette convention arrive à échéance le 31 octobre 2010.



B – Le nombre d’habitants desservis

Communes	Population légale	
	au 01 01 2009	au 01 01 2010
Brunstatt	6 324	6 324
Didenheim	1 704	1 708
Illzach	15 326	15 217
Lutterbach	6 103	6 123
Morschwiller-Le-Bas	3 114	3 204
Mulhouse	112 260	113 135
Pfastatt	8 500	8 555
Riedisheim	12 253	12 441
Sausheim	5 383	5 365
Total	170 967	172 072

Les populations mentionnées sont les populations légales 2006 entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2009, communiquées par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE). En complément, ont été également mentionnées les populations légales 2007, entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2010.

C – Les ressources

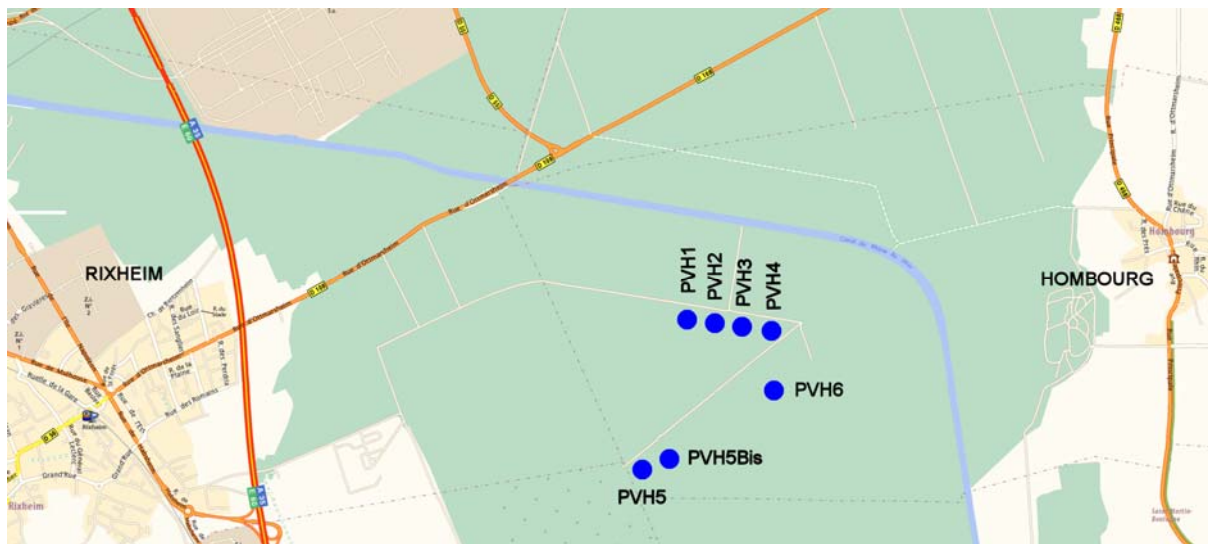
1. La localisation des points de prélèvement et nature des ressources utilisées

Le service des Eaux de la Ville de Mulhouse dispose de deux nappes aquifères différentes pour sa production, qui provient exclusivement de ressources souterraines.

- **A l'Est** :

Le service des Eaux de la Ville de Mulhouse possède six puits verticaux sur la commune de **Hombourg**, implantés au centre de la forêt domaniale de la Hardt depuis 1976 :

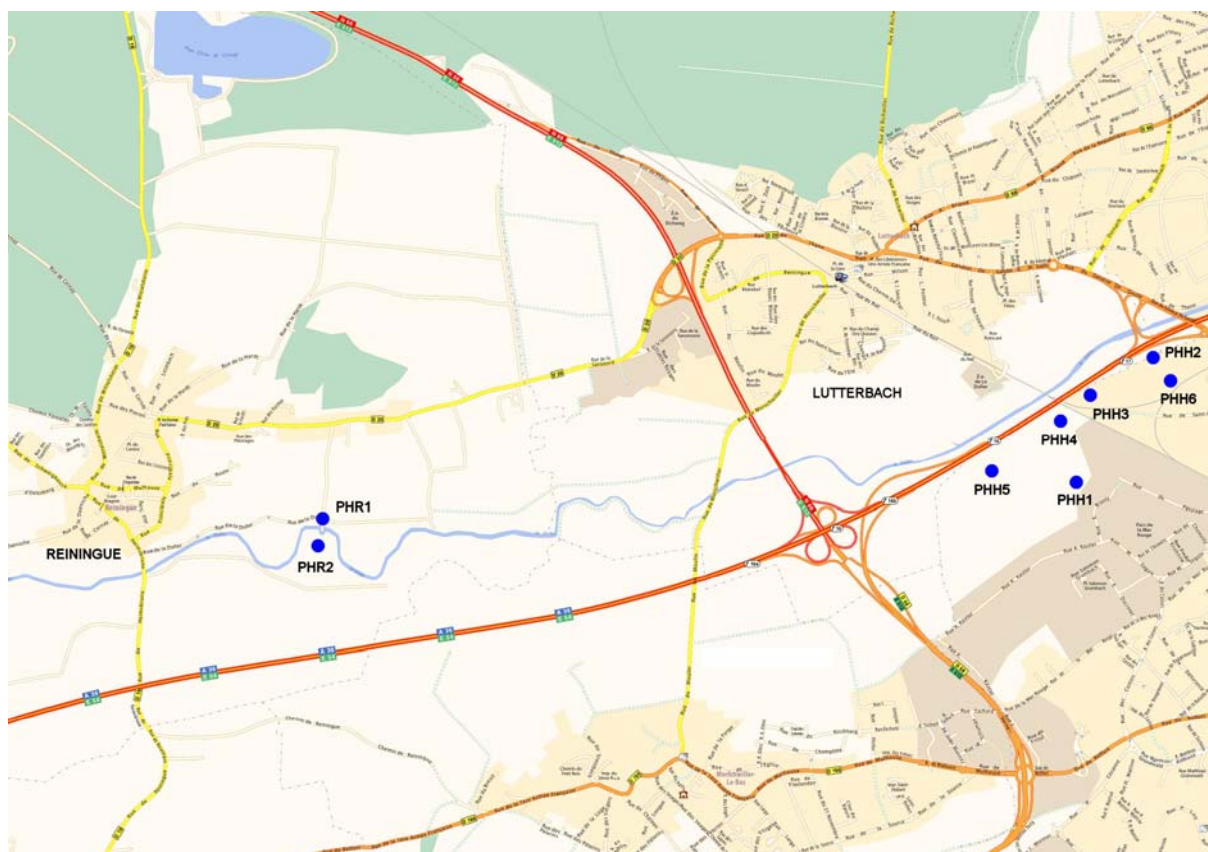
PVH1 : N° BRGM 04137X0148
PVH2 : N° BRGM 04138X0172
PVH3 : N° BRGM 04138X0173
PVH4 : N° BRGM 04138X0135
PVH5 : N° BRGM 04137X0085
PVH6 : N° BRGM 04138X0179



La production est à l'arrêt depuis septembre 2004 suite à une pollution des eaux par des produits phytosanitaires. Cette alimentation de secours pourrait néanmoins produire journalièrement 40 000 m³, soit l'équivalent d'une consommation moyenne de l'agglomération mulhousienne.

- **A l'Ouest :**

Le service des Eaux de la Ville de Mulhouse possède huit ouvrages à drains rayonnants sur deux champs captant situés le long de la Doller:



Il existe deux ouvrages à **Reiningue** :

PHR1 : N° BRGM 04135X0074

PHR2 : N° BRGM 04135X0078



et six ouvrages au site du **Hirtzbach à Mulhouse** :

PHH1 : N° BRGM 04136X0065

PHH2 : N° BRGM 04136X0066

PHH3 : N° BRGM 04136X0067

PHH4 : N° BRGM 04136X0266

PHH5 : N° BRGM 04136X0267

PHH6 : N° BRGM 04136X0043



La capacité de production des captages de la Doller est d'environ 60 000 m³/jour

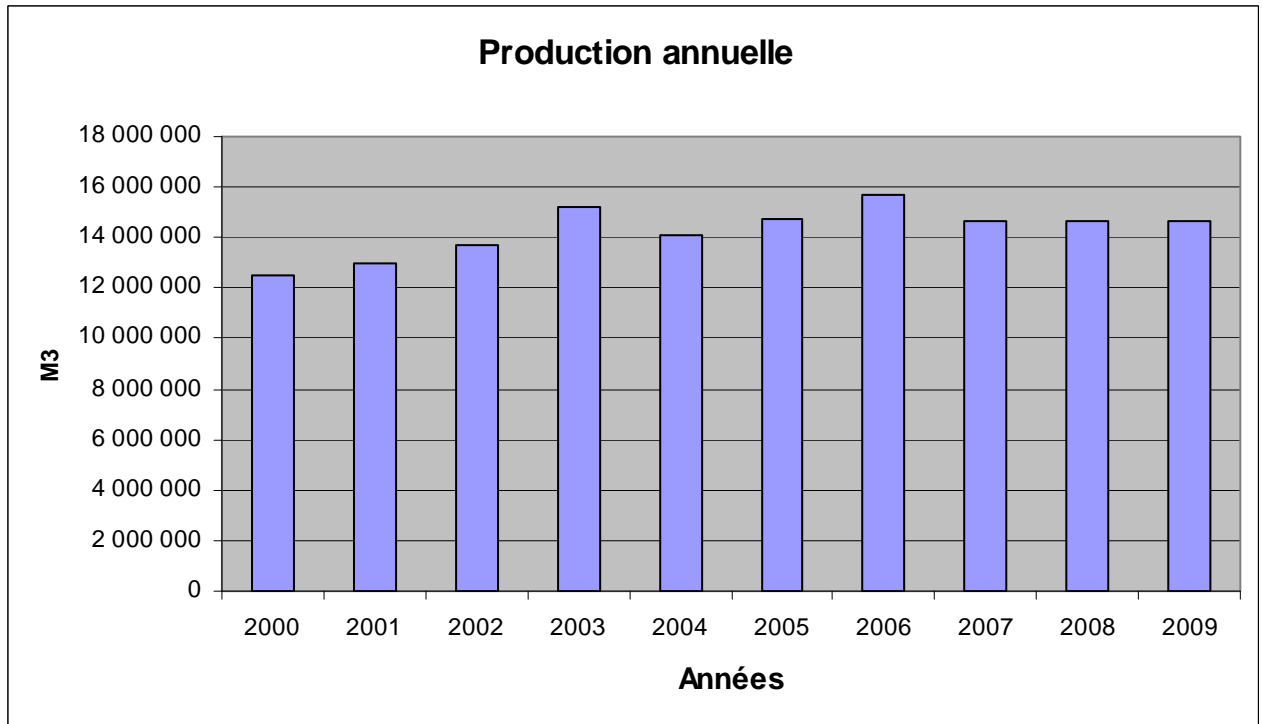
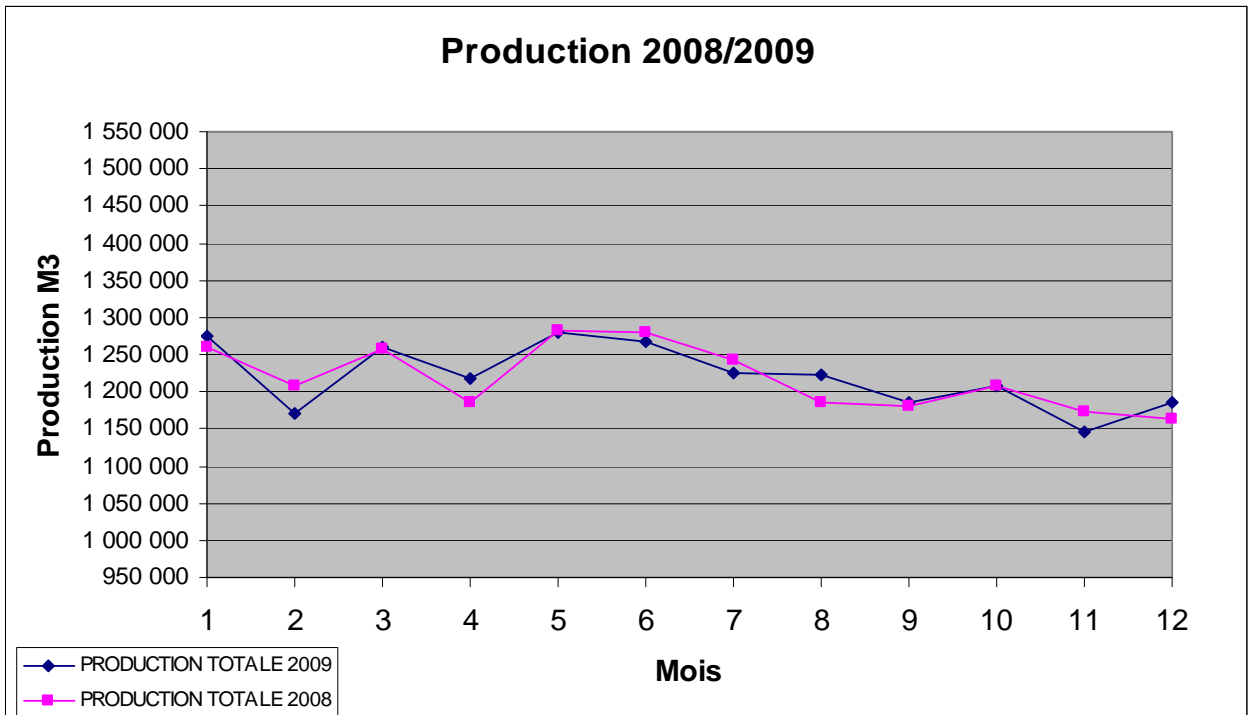
La Ville de Mulhouse dispose donc de deux nappes phréatiques indépendantes du point de vue hydrogéologique, capable chacune de couvrir en temps normal les besoins journaliers moyens. Cette configuration, remarquable et certainement unique, est un atout à reconquérir pour la distribution d'une eau de qualité en toute sécurité.

2. Les volumes produits

En 2009, 14 642 370 m3 ont été prélevés sur les 2 sites :

- Doller, captage Reiningue 4 984 660 m3, soit 34,04 % des prélèvements
- Doller, captage Hirtzbach 9 657 710 m3, soit 65,96 % des prélèvements

CAPTAGE	Hirtzbach Est	Hirtzbach Ouest	Reiningue	TOTAL DOLLER	HARDT	PRODUCTION TOTALE 2009
janv-09	433 650	402 460	437 980	1 274 090		1 274 090
févr-09	403 120	369 180	397 730	1 170 030		1 170 030
mars-09	457 060	423 710	378 840	1 259 610		1 259 610
avr-09	412 490	394 950	410 150	1 217 590		1 217 590
mai-09	443 920	406 970	429 970	1 280 860		1 280 860
juin-09	440 420	410 760	415 370	1 266 550		1 266 550
juil-09	430 000	368 610	426 290	1 224 900		1 224 900
août-09	429 290	366 560	427 120	1 222 970		1 222 970
sept-09	415 430	355 160	413 900	1 184 490		1 184 490
oct-09	378 320	400 840	429 830	1 208 990		1 208 990
nov-09	443 420	293 210	408 910	1 145 540		1 145 540
déc-09	430 610	347 570	408 570	1 186 750		1 186 750
TOTAL	5 117 730 34,95%	4 539 980 31,01%	4 984 660 34,04%	14 642 370 100,00%		14 642 370 100,00%
Moyenne journalière	14 021	12 438	13 657	40 116		40 116
Production 2008	5 050 350	4 547 500	5 029 050	14 626 900		14 626 900
Variation 08/09	1,33%	-0,17%	-0,88%	0,11%		0,11%



Globalement, nous constatons une stabilité des volumes produits (+0,11 % par rapport à 2008). L'été 2009 n'était pas particulièrement chaud, même si la deuxième partie de la saison était relativement sèche. Nous pouvons constater que depuis 2007, la production reste très stable et reflète bien la climatologie des trois dernières années.

Toutefois, si nous déduisons les ventes d'eau en gros pour les trois contrats, les volumes d'eau produits ont diminué en réalité de **-1,73 %** :

	Production en m3		Variation
	2008	2009	
Production totale	14 626 900	14 642 370	0,11%
Ventes d'eau en gros	1 076 183	1 325 631	23,18%
Production hors ventes d'eau en gros	13 550 717	13 316 739	-1,73%

Pour information, les ventes d'eau prises en compte sont les suivantes :

Bénéficiaires	Production 2008 en m3	Production 2009 en m3	Variation
SIVU du Bassin Potassique	136 210	382 250	180,63%
SIVU Habsheim-Rixheim	932 550	935 840	0,35%
Commune de Reiningue	7 423	7 541	1,59%
Total	1 076 183	1 325 631	23,18%

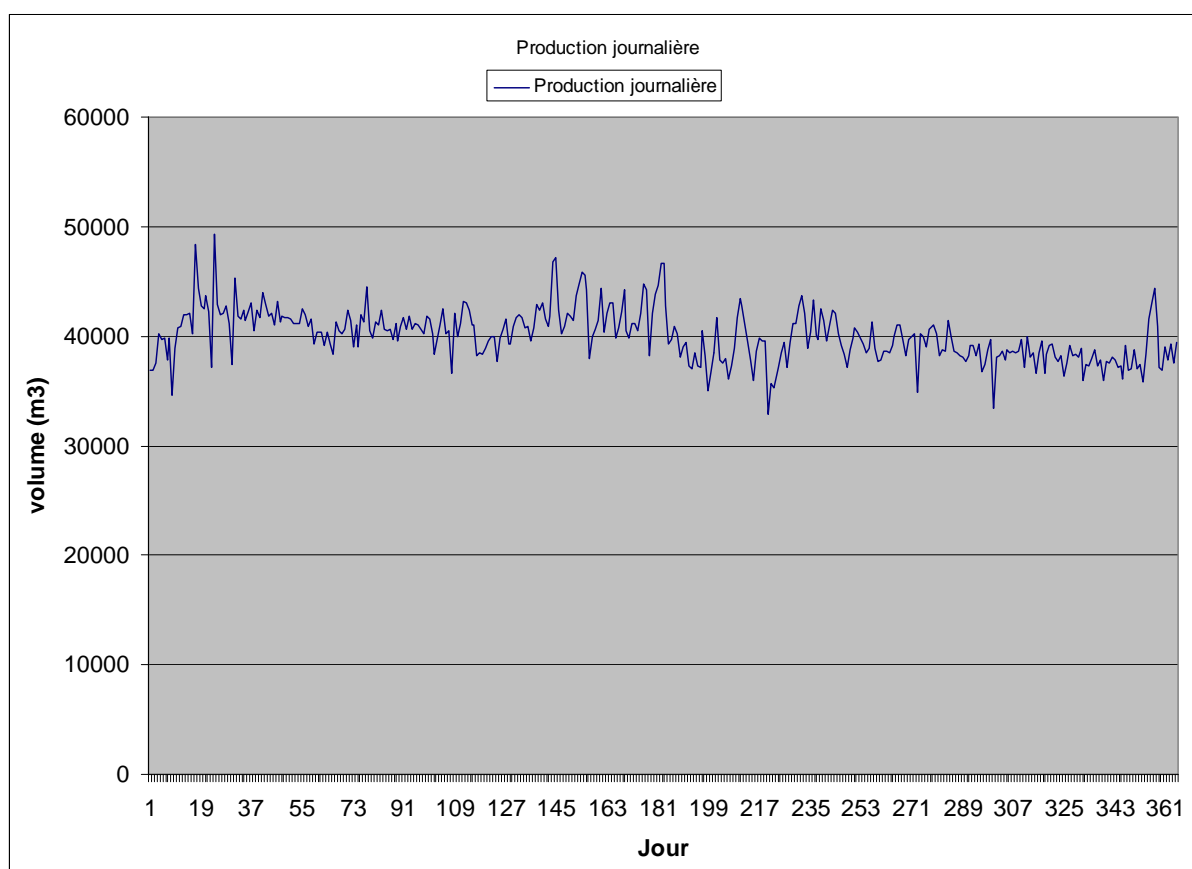
3. La surveillance des ressources

La quantité d'eau disponible est appréciée par le suivi du comportement de la nappe et de la rivière Doller pour ce qui concerne les ressources situées à l'ouest. Plus d'une cinquantaine de piézomètres permettent d'effectuer ces suivis.

Bilan des pompages en 2009 :

Forage	Pompage théorique maximum	Volume moyen	Prélèvement annuel
PHH1	4 800 m3/j	1 343 m3/j	490 240 m3
PHH2	9 600 m3/j	5 940 m3/j	2 168 050 m3
PHH3	9 600 m3/j	6 499 m3/j	2 372 160 m3
PHH4	9 600 m3/j	5 555 m3/j	2 027 700 m3
PHH5	9 600 m3/j	5 506 m3/j	2 009 530 m3
PHH6	4 800 m3/j	1 584 m3/j	578 160 m3
PHR1	4 800 m3/j	4 354 m3/j	1 589 120 m3
PHR2	9 600 m3/j	9 303 m3/j	3 395 540 m3
Total	62 400 m3/j	40 084 m3/j	14 630 500 m3

Graphique de la production journalière :



La production journalière moyenne a été d'environ 40 084 m³/jour.

La production maximale a été atteinte le 24 janvier 2009 avec 49 290 m³, soit 79 % de la capacité de production maximale théorique de pompage.

D – Le nombre d'abonnements

Une distinction peut être faite entre les abonnements « domestiques » et les abonnements « non domestiques », en tenant compte des critères retenus par l'Agence de l'Eau pour classifier les usagers selon la nature de la pollution engendrée par leur activité.

Ainsi, les abonnements « domestiques » regroupent tous ceux concernant les habitations et les jardins, mais aussi les établissements publics, administratifs, hospices, d'enseignement, hôteliers, de restaurations, piscines ou commerces.

Les abonnements « non domestiques » quant à eux regroupent tous les établissements générant une pollution spécifique analysée et reconnue par l'Agence de l'Eau.

NOMBRE D'ABONNEMENTS AU 31 DECEMBRE 2009			
	"Non domestiques"	"Domestiques"	Total
BRUNSTATT	7	1 765	1 772
DIDENHEIM	1	630	631
ILLZACH	91	2 545	2 636
LUTTERBACH	14	1 470	1 484
MORSCHWILLER-LE-BAS	33	1 171	1 204
MULHOUSE	156	14 918	15 074
PFASTATT	22	2 291	2 313
RIEDISHEIM	31	2 752	2 783
SAUSHEIM	42	1 837	1 879
Total	397	29 379	29 776

E – Les volumes distribués

COMMUNE	VOLUME 09	VOLUME 08	VARIATION 08/09
MULHOUSE	7 150 577	6 800 208	5,15%
DIDENHEIM	81 240	73 259	10,89%
MORSCHWILLER	165 162	159 631	3,46%
BRUNSTATT	284 325	275 059	3,37%
RIEDISHEIM	578 237	563 305	2,65%
ILLZACH	815 563	792 869	2,86%
SAUSHEIM	316 762	315 228	0,49%
PFASTATT	470 392	442 085	6,40%
LUTTERBACH	290 519	290 057	0,16%
SIVU BASSIN POTASSIQUE	382 250	136 210	180,63%
REININGUE	7 541	7 423	1,59%
SIVU HABSHEIM-RIXHEIM	935 840	932 550	0,35%
TOTAL	11 478 408	10 787 884	6,40%

L'augmentation des volumes distribués est la conséquence de plusieurs facteurs :

- Tout d'abord, la vente en gros au SIVU du Bassin Potassique a fortement augmenté par rapport à 2008 (+180,63 %).

- Puis, la périodicité un peu plus longue des relevés effectués en 2009 qui augmente les volumes comptabilisés. Cela compense les 3,5 % en moins que nous avons constatés en 2008.
- Et enfin, le passage en relevés réels sur la commune de Didenheim. La partie estimative de deux trimestres qui a été supprimée représente environ 80 % du volume total.

F – Le réseau

1. Organisation de la distribution et linéaire de réseau de desserte

La distribution d'eau potable fonctionne selon le principe du refoulement distribution.

Les captages refoulent l'eau vers des réservoirs enterrés situés sur les collines de l'Illberg et du Moenchsberg. Les conduites de refoulement traversent l'agglomération et assurent en même temps la distribution.

A production constante, les réservoirs se remplissent de nuit pendant les faibles consommations et fournissent de jour le complément entre la production et la consommation.

La distribution d'eau est organisée en trois étages de pression :

- La zone inférieure qui représente 80 % de la consommation est équipée de 2 réservoirs :
 - Le réservoir de l'Argonne, ouvrage rectangulaire en maçonnerie construit de 1883 à 1884 d'une capacité de 10 000 m³
 - Le réservoir de l'Illberg, ouvrage circulaire en béton précontraint construit de 1965 à 1966 d'une capacité de 20 000 m³.
- La zone supérieure du Moenchsberg est équipée d'un réservoir en maçonnerie de 1 800 m³ datant de 1885 et d'une nouvelle cuve en béton de 3 200 m³ réalisée en 1973.

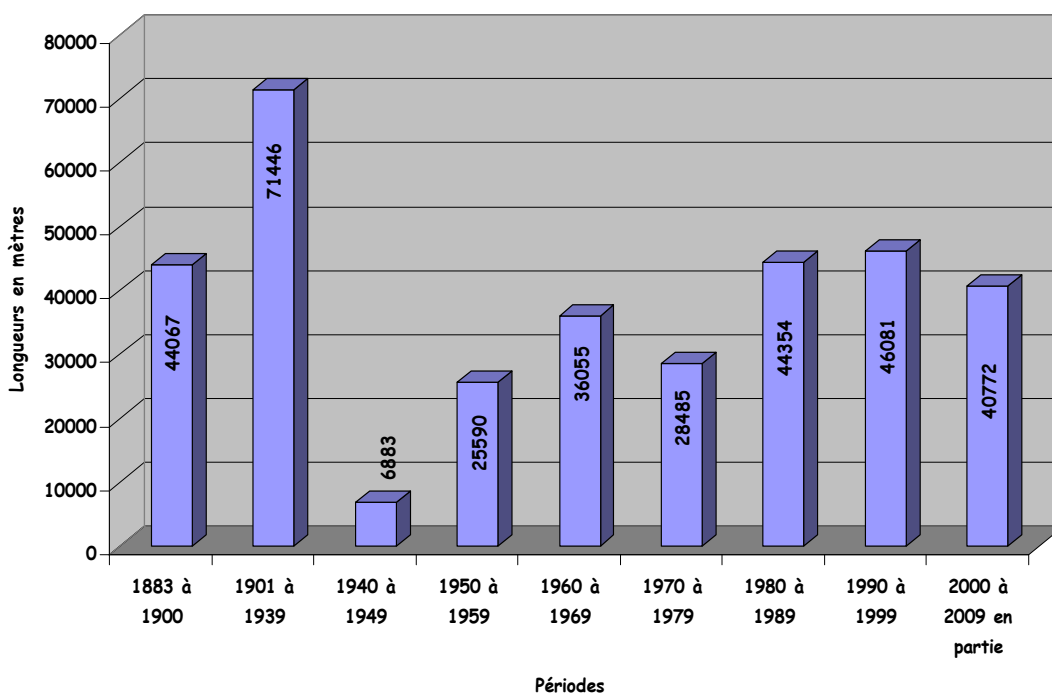
Ces trois réservoirs sont enterrés, les accès en sont protégés par des portes blindées comportant des dispositifs de signalisation d'ouverture et les aérations ont fait l'objet de soins particuliers : filtration de l'air à 5 microns et dispositif de sécurité empêchent toute introduction malveillante d'objets ou de liquide vers l'eau stockée.

- Les points les plus élevés de l'agglomération sont desservis par trois stations de surpression, c'est le troisième niveau de la distribution. Ces stations de surpression sont équipées de groupes moto-pompes à vitesse variable de façon à garantir une pression constante quelle que soit la consommation.

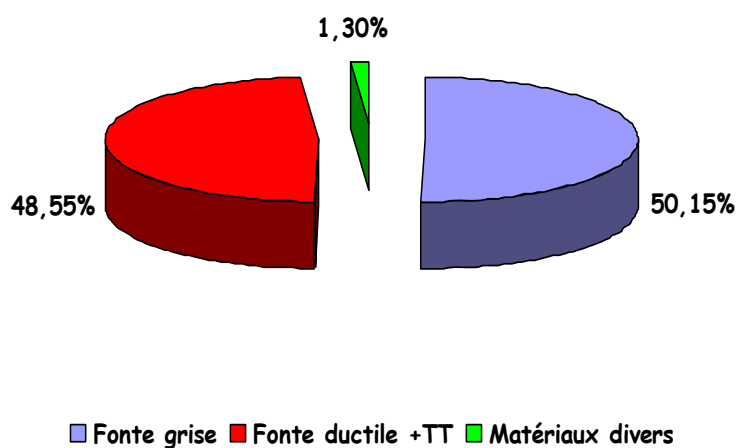
Au 31 décembre 2009, le réseau d'eau potable de la Ville de Mulhouse et des communes suburbaines s'étend sur un linéaire de 667,89 kilomètres. En 2009, le service des Eaux a effectué 639 interventions diverses sur les conduites et branchements.

La saisie du réseau d'eau potable sous le format informatique dans la banque de données urbaines (BDU) permet une connaissance et une mise à jour précise de celui-ci. Cette saisie commencée depuis quelques années est longue, car le fonds cartographique pour certaines communes n'est pas encore disponible sous format informatique. A partir de la BDU (soit 81 % du réseau), diverses données relatives au réseau peuvent être extraites et exploitées.

LONGUEURS POSEES

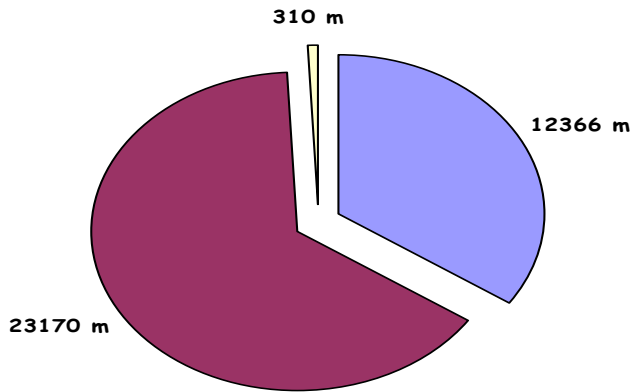


MATIERES DES CONDUITES A MULHOUSE



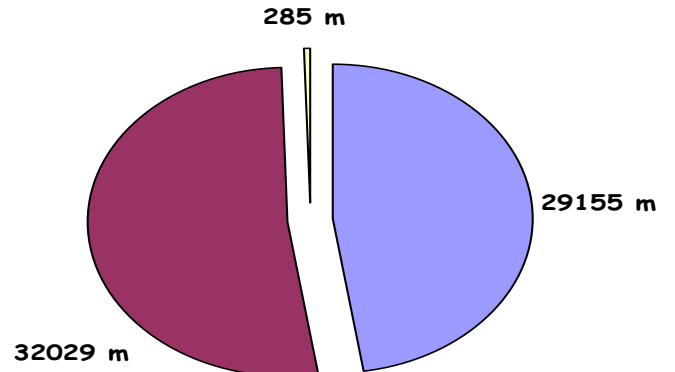
LONGUEURS ET MATIERES DES CONDUITES DANS LES COMMUNES

BRUNSTATT



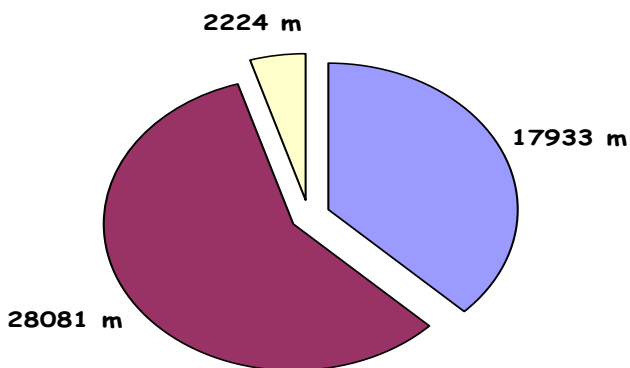
- Fonte grise
- Fonte ductile + TT
- Divers

ILLZACH



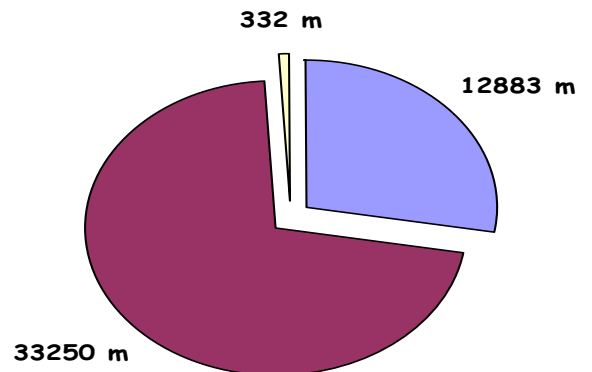
- Fonte grise
- Fonte ductile + TT
- Divers

PFASTATT



- Fonte grise
- Fonte ductile + TT
- Divers

SAUSHEIM



- Fonte grise
- Fonte ductile + TT
- Divers

STATISTIQUES RESEAU 2009

Origine BDU au 31/12/2009

COMMUNES	Conduites en mètres	Hydrants	Poteaux d'incendie	Bornes fontaine	Ventouse s
MULHOUSE	343 733	2 971	822	55	74
CAPTAGE Hardt	8 058	2	2	1	4
REININGUE	2 025	1	4	1	1
RIXHEIM	2 679	1	5	0	3
S/TOTAL MULHOUSE	356 495	2 975	833	57	82
BRUNSTATT	35 846	321	85	2	2
DIDENHEIM	12 526	70	37	0	0
ILLZACH	61 469	515	182	0	9
LUTTERBACH	29 370	145	118	3	6
MORSCHWILLER-LE- BAS	23 892	75	70	1	6
PFASTATT	48 238	393	130	0	1
RIEDISHEIM	53 587	468	152	3	8
SAUSHEIM	46 465	354	133	0	8
	667 888	5 316	1 740	66	122

REPARTITION DU RESEAU D'EAU PAR DIAMETRE AU 31/12/2009

	*	60	65	80	100	125	150	175	200	250	300	350	400	450	500	550	600	700	800	Totaux
Mulhouse	1 819,06	4 922,99	3 398,03	20 441,73	110 587,96	1 738,34	103 814,11	366,76	18 708,68	30 114,77	1 579,27	21 783,36	3 782,74	872,37	6 783,68	713,17	4 456,57	7 550,16	299,25	343 733,00
Hombourg	214,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	123,73	840,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	272,22	0,00	2 765,88	4 217,00
Reiningue	11,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	940,53	999,79	72,72	0,00	0,00	0,00	0,00	2 025,00
Rixheim	21,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	678,30	0,00	372,34	33,99	0,00	0,00	0,00	0,00	194,48	0,00	1 325,93	0,00	3 893,51	6 520,00
S/total Mulhouse	2 067,00	4 922,99	3 398,03	20 441,73	110 587,96	1 738,34	104 492,41	366,76	19 081,02	30 272,49	2 419,91	21 783,36	4 723,27	1 872,16	7 050,88	713,17	6 054,72	7 550,16	6 958,64	356 495,00
Brunstatt	107,77	320,28	0,00	2 515,57	17 255,98	1 768,94	7 905,45	0,00	5 251,30	720,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 846,00
Illzach	46,80	378,22	79,19	2 423,36	25 375,16	74,19	19 203,84	0,00	4 665,45	5 596,44	263,83	0,00	139,53	0,00	2 638,13	0,00	584,68	0,00	0,00	61 468,82
Pfastatt	837,82	475,29	6,33	3 334,46	22 576,44	372,03	12 387,26	0,00	808,76	5 592,94	0,00	0,00	0,00	0,00	1 729,61	0,00	117,06	0,00	0,00	48 238,00
Sausheim	34,07	107,55	12,29	1 763,07	22 619,04	0,00	12 044,82	317,85	2 562,68	3 641,38	0,00	494,65	25,52	0,00	2 831,99	0,00	10,09	0,00	0,00	46 465,00
Didenheim	366,00	78,63	0,00	2 240,97	7 087,35	804,13	1 264,86	0,00	480,84	162,90	0,00	40,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 526,00
Lutterbach	1 037,01	181,01	0,00	1 690,74	13 127,36	426,58	6 496,47	0,00	1 729,70	1 190,12	545,95	28,46	0,00	1 997,52	0,00	0,00	0,00	919,08	0,00	29 370,00
Morschwiller	2 111,15	1 077,38	0,00	3 055,61	8 932,82	1 326,92	3 812,34	0,00	2 073,01	1 246,26	256,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 892,00
Riedisheim	1 774,24	77,44	102,94	1 257,95	24 848,67	953,27	16 322,19	0,00	702,50	4 955,44	0,00	90,70	0,00	0,00	400,18	0,00	2 101,48	0,00	0,00	53 587,00
Totaux	8 381,86	7 618,79	3 598,78	38 723,46	252 410,78	7 464,40	183 929,64	684,61	37 355,26	53 378,68	3 486,20	22 437,49	4 888,32	3 869,68	14 650,79	713,17	8 868,03	8 469,24	6 958,64	667 887,82

* Conduite hors norme ou de diamètre inconnue

2. Le nombre de compteurs

Nombre de compteurs (par diamètre) :

Diamètre (mm)	Etat des compteurs posés et actifs – Récapitulatif par année de pose													
	<1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Total
15	134	9	31	212	83	360	35	412	71	316	517	815	779	3 774
20	6 236	2 207	2 510	2 966	1 430	1 307	986	700	755	662	601	547	1 271	22 178
25	239	5	3	3	6	8	10	2	1	5	7			289
30	890	80	96	86	100	91	72	90	96	78	102	92		1 873
40	292	43	67	66	60	51	60	55	83	61	65	69	116	1 088
50	263	24	34	27	22	21	12	18	7	23	26	27	65	569
65	1	2	3	2	3	1			1	2	3	6	2	26
80	74	8	7	8	8	4	10	13	14	8	12	9		175
100	27	7	2	3	1		5	6	6	8	5	3	7	80
150	11	3		1	2	1	1	4	3		1		5	32
200		1										1		2
Totaux	8 167	2 389	2 753	3 374	1 715	1 844	1 191	1 300	1 037	1 163	1 339	1 569	2 245	30 086

Diamètre (mm)	Etat des compteurs posés et actifs – Brunstatt													
	<1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Total
15	16			7	2				3	11	36	34	100	209
20	550	330	37	37	24	28	42	34	48	21	41	46	64	1 302
25	1	4	2	4										11
30	28		1			2	8	3	2	3	1	2	6	56
40	11		1		1	1		1	1			1	1	18
50	4				1					3	1			9
65				1										1
80	1								1					2
100									3					3
150									1					1
200														0
Totaux	611	334	41	49	28	31	50	38	59	38	79	83	171	1 612

Diamètre (mm)	Etat des compteurs posés et actifs – Didenheim													
	<1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Total
15				3	3	3	1			4	12	9	32	67
20	7	36	1	2		2	3	6	12	26	22	14	416	547
25														0
30												3		3
40	1						1	1			1	2	4	10
50	1		1				1						1	4
65	1											1		2
80														0
100														0
150														0
200														0
Totaux	10	36	2	5	3	5	6	7	12	30	35	29	453	633

Diamètre (mm)	Etat des compteurs posés et actifs – Illzach													
	<1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Total
15	29	1	1	35	13	10		194		5	14	36	36	374
20	778	153	321	39	58	57	60	130	101	43	41	27	66	1 874
25	10		1						1	1	2			15
30	69	4	4	7	2	3	2	2	7	1	6	8	8	123
40	36	8	1	6	4	1	2	7	3	2	1	4	6	81
50	31	3	6	4	1	1	4	1	1	5	2	2	3	64
65		1							1			1		3
80	14	1	2		1	1	3	1	1	1	1		2	28
100	6	1	1						1	1	2	1	4	17
150	4							1						5
200														0
Totaux	977	172	337	91	79	73	71	336	116	59	69	79	125	2 584

Diamètre (mm)	Etat des compteurs posés et actifs – Mulhouse													
	<1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Total
15	59	2	3	66	20	27	30	217	56	253	336	432	361	1 862
20	2 623	691	1 302	2 177	1 190	274	692	359	330	292	335	227	330	10 822
25	192	3		1	5	8	9	2		4	5			229
30	560	51	52	54	87	71	52	72	61	54	79	51	69	1 313
40	265	30	49	49	54	40	44	41	69	48	59	53	53	854
50	207	17	21	20	17	19	5	15	3	11	19	23	22	399
65		1	1	1	3	1					2	3		12
80	37	5	5	6	6	3	5	11	11	5	9	7	5	115
100	20	4	1				4	5	2	6	3	2	1	48
150	11	3		1	2		1	1			1			20
200		1										1		2
Totaux	3 974	808	1 434	2 375	1 384	443	842	723	532	673	848	799	841	15 676

Diamètre (mm)	Etat des compteurs posés et actifs – Lutterbach													
	<1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Total
15	1			18	9	8			2	7	28	33	48	154
20	426	41	254	37	40	76	35	30	40	47	30	37	28	1 121
25	11			1										12
30	24		9	3	2	3	3	2	2	1		4	11	64
40	2		2	1	1		1	1			1		1	10
50	7													7
65											1			1
80	3			2							1			6
100	1			1						1				3
150	1													1
200														0
Totaux	476	41	265	63	52	87	39	33	44	56	61	74	88	1 379

Diamètre (mm)	Etat des compteurs posés et actifs – Morschwiller-Le-Bas													
	<1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Total
15			11	12	11	296	2	1	6	10	36	42	110	537
20			25	30	18	153	23	34	93	45	14	14	158	607
25			2											2
30			11	1	2	3	2	2	1	1	2	3	3	31
40	1		3	2		1	1	1	2	1				12
50										1	1			2
65										1				1
80														0
100								1						1
150	1					1			1					3
200														0
Totaux	2	0	52	45	31	454	28	39	103	59	53	59	271	1 196

Diamètre (mm)	Etat des compteurs posés et actifs – Pfastatt													
	<1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Total
15	15			13	7	7	1		1	8	15	85	29	181
20	622	291	41	39	42	615	41	39	32	56	25	60	46	1 949
25	10			3										13
30	47	5	3	2	2	3	2	4	7	11	8	15	7	116
40	11		1			4	3	1	5	2		6	3	36
50	9	2							1	2		1	1	16
65			1							2	1			4
80	2						1	1	1	1		1		7
100	1													1
150								1						1
200														0
Totaux	717	298	46	57	51	629	48	46	47	82	49	168	86	2 324

Diamètre (mm)	Etat des compteurs posés et actifs – Riedisheim													
	<1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Total
15	12	5	15	7	11	4			1	14	29	65	24	187
20	855	492	447	81	42	39	52	55	52	82	58	56	54	2 365
25	6									7				13
30	36	11	12	9	2	3	1	2	15	5	5	5	5	111
40	14	3	8	4		4	7	1	2		3	1	1	48
50	25	1	4	3	2	1	2	2	2		1	1	1	45
65			1									1		2
80	10										1	1		12
100	1													1
150														0
200														0
Totaux	959	512	487	104	57	51	62	60	72	108	97	130	85	2 784

Diamètre (mm)	Etat des compteurs posés et actifs – Sausheim													
	<1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Total
15	4	1	1	51	7	5			2	3	11	79	39	203
20	478	172	82	524	16	29	37	13	35	38	30	51	86	1 591
25	2	2		1	1		1							7
30	16	5	3	5	3	3	2	3	1			1	3	45
40	5	2	1	2			1	1		3	1	2		18
50	16	1	1		1					1	1			21
65														0
80	2	1			1		1							5
100	1	2		2	1		1							7
150	1													1
200														0
Totaux	525	186	88	585	30	37	43	17	38	45	43	133	128	1 898

Etat des compteurs posés/actifs au 31.12.2009 - par diamètre et par commune										
Diamètre compteur	BRUNSTATT	DIDENHEIM	ILLZACH	MULHOUSE	LUTTERBACH	MORSCHWILLER-LE-BAS	PFASTATT	RIEDISHEIM	SAUSHEIM	Total
15	209	67	374	1 862	154	537	181	187	203	3 774
20	1 302	547	1 874	10 822	1 121	607	1 949	2 365	1 591	22 178
25	1		15	229	12	2	10	13	7	289
30	65	3	123	1 313	65	31	117	111	45	1 873
40	17	10	81	854	10	12	38	48	18	1 088
50	11	4	64	399	7	2	16	45	21	569
65	1	2	3	12	1	1	4	2		26
80	2		28	115	6		7	12	5	175
100	3		17	48	2	1	1	1	7	80
150	1		5	20	1	3	1		1	32
200				2						2
Total	1 612	633	2 584	15 676	1 379	1 196	2 324	2 784	1 898	30 086

L'état ci-dessous tient compte des compteurs posés dans le cadre de l'individualisation des contrats de fourniture d'eau potable, tel que prévu dans la loi SRU.

Compteurs type "loi SRU" diamètre 15 mm							
Communes	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Total
BRUNSTATT		2		17	4		23
DIDENHEIM						2	2
ILLZACH					11	3	14
LUTTERBACH		2		2	6	17	27
MORSCHWILLER-LE-BAS				3			3
MULHOUSE	24	60	6	68	169	194	521
PFASTATT				7	29	2	38
RIEDISHEIM				4			4
SAUSHEIM		2					2
Total	24	66	6	101	219	218	634

Environ 27 % des compteurs en service sont équipés d'un système de radio-relève permettant un meilleur suivi des consommations d'eau des abonnés.

Une campagne annuelle d'échanges périodiques permet le renouvellement des compteurs ayant une durée de pose active entre 12 ans et 15 ans et ce, afin de mieux garantir aux clients la fiabilité des enregistrements des index et de la consommation.

Nombre de prises d'eau et de compteurs pour poteaux d'incendie :

Diamètre	15	20	25	30	40	50	Total
Prise d'eau	0	168		50		83	301
Compteurs pour PI	4	60	13	8	27		112

G – Les réservoirs

Les réservoirs permettent d'assurer une régulation de l'approvisionnement et apportent une sécurité en cas de problème important sur un des ouvrages de production ou de distribution. Ils contribuent également à l'optimisation des pompages en fonction des périodes tarifaires EDF.

Nous disposons des stockages suivants :

Désignation	Commune	Volume stocké
Moenchsberg	Mulhouse	5 300 m3
Illberg	Mulhouse	20 000 m3
Argonne	Mulhouse	10 000 m3
Didenheim	Didenheim	600 m3
Morschwiller-Le-Bas	Morschwiller-Le-Bas	300 m3
Château d'eau de Lutterbach	Lutterbach	400 m3

Le stockage couvre un peu moins d'une journée de consommation moyenne.

II – LA TARIFICATION ET LES RECETTES DU SERVICE

A - Les modalités de tarification

Le service de l'eau est assujéti à la TVA.

1. Prix de vente de l'eau et abonnement

Le prix de base de l'eau comporte :

- un prix au m3 d'eau
- un abonnement compteur
- une redevance de prélèvement au m3.

Le prix au m3 d'eau est le même pour tous les abonnés, sans distinction de catégorie. Une remise de 10 % est appliquée aux consommations des communes desservies pour les bâtiments et équipements communaux.

Le tarif de la redevance de prélèvement au m3 est le même pour tous les abonnés, sans distinction de catégorie.

Le tarif de l'abonnement compteur est fonction du diamètre du compteur de l'abonné, qui correspond à une capacité de débit disponible pour l'utilisateur (article 12 du règlement de l'Eau modifié par la délibération du Conseil Municipal du 14 décembre 1998). Une distinction est faite au niveau du tarif entre les installations urbaines et suburbaines. Ce tarif est trimestriel.

Une facture unique est établie pour les consommations d'eau et d'assainissement. La facturation est trimestrielle, avec deux relevés réels et deux estimatifs dans l'année et une alternance entre le relevé réel et le relevé estimatif. De plus, afin de mieux appréhender les volumes d'eau distribuée, certains abonnés bénéficient depuis quelques temps de quatre relèves réelles par an. C'est notamment le cas, de l'OPAC HLM, du Parc des Expositions, des gros consommateurs et des abonnés ayant sollicité l'individualisation des contrats de fourniture d'eau potable dans les immeubles locatifs.

La Ville de Mulhouse a voté ses tarifs, à savoir le tarif du prix de base, l'abonnement compteur et la redevance de prélèvement, lors de ses délibérations du 14 décembre 2009. Cette délibération a été rendue exécutoire par sa transmission à la Sous-Préfecture de Mulhouse le 16 décembre 2009. Ces tarifs sont applicables pour les ventes d'eau constatées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année 2010.

2. Frais d'accès et autres prestations

2.1. Les recettes d'exploitation autres que celles résultant du prix de vente

Les conditions pécuniaires des interventions du Service des Eaux figurent au Règlement Général concernant la fourniture d'eau par le Service des Eaux. Les tarifs sont fixés chaque année par le Conseil Municipal (sauf mention ci-dessous, voir les tableaux détaillés en annexe).

Droit de branchement (Article 13 du Règlement)

Ce droit est exigible auprès du propriétaire d'un branchement après résiliation d'un abonnement aussi longtemps que ledit branchement reste en place.

Ce droit qui se substitue donc à la location de compteur, à la résiliation de l'abonnement équivaut au cinquième du droit de location et d'entretien du compteur du même calibre que l'embranchement du compteur.

Prise d'incendie (Article 55 du Règlement)

Tout abonné peut demander au Service des Eaux l'établissement dans sa propriété de prises d'incendie raccordées, soit à l'embranchement en amont du compteur, soit directement à la conduite publique.

Ces prises, par lesquelles l'eau est délivrée gratuitement en cas d'incendie ou d'exercice de défense contre le feu, donnent lieu au paiement d'une redevance égale à 1/6e du droit de location et d'entretien auquel serait soumis un compteur du même calibre que la prise d'incendie.

Location de prises d'eau à compteur (Article 50 du Règlement)

Les personnes désireuses de prendre de l'eau sur la conduite publique par l'intermédiaire d'hydrants, peuvent emprunter à cet effet des prises d'eau à compteur.

La location est effectuée moyennant le versement d'un forfait de prise en charge et d'une redevance journalière. S'y ajoute le versement d'une caution pour la mise à disposition de la prise d'eau, cette caution étant reversée après le retour de la prise d'eau.

Location trimestrielle d'un compteur divisionnaire (Loi S.R.U.)

Suivant l'article 93 de la loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000, « tout service public de distribution d'eau destinée à la consommation humaine est tenu de procéder à l'individualisation des contrats de fourniture d'eau à l'intérieur des immeubles collectifs et des ensembles immobiliers de logements dès lors que le propriétaire ou le représentant de la copropriété en a fait la demande ».

Lors de ses délibérations du 13 avril 2004, le Conseil Municipal de la Ville de Mulhouse a défini les conditions d'organisation et d'exécution permettant l'individualisation. En contrepartie des prestations assurées, il a institué une redevance de location trimestrielle pour l'unité de comptage individuel, incluant la location, l'entretien et les frais de relève de l'ensemble. En 2010, son tarif est 5,84 € H.T. contre 5,70 € H.T. en 2009 (soit une augmentation de +2,50 %).

2.2. Travaux facturés suivant un forfait fonction du tarif horaire d'un ouvrier municipal

Un certain nombre de travaux font l'objet d'une facturation forfaitaire calculée proportionnellement au prix d'une ou plusieurs heures de travail d'un ouvrier municipal.

- **Pose et enlèvement de compteurs** (Article 41 du Règlement)
provenant de l'initiative ou de la faute de l'abonné.

- **Vérification du compteur** (Article 47 du Règlement)

En cas de contestation des indications du compteur, l'abonné peut en demander la vérification.

Dans le cas où les indications du compteur auraient été jugées exactes - dans la limite d'une tolérance d'indication de + ou - 5 % - une redevance variable suivant le diamètre du compteur est exigée.

- Vérification de branchement (Article 35 du Règlement)
effectuée avant tout raccordement à la conduite publique ou à l'occasion de la transformation d'une installation existante.
- Fermeture ou ouverture d'un branchement (Article 37 du Règlement)
- Relevé de compteurs privés
Sur demande de l'abonné, le Service des Eaux peut se charger des relevés périodiques des compteurs privés ne figurant qu'à titre indicatif sur la facture remise à l'abonné. Pour chaque relevé périodique ainsi effectué, l'abonné est redevable d'une taxe correspondant à 1/5ème du salaire horaire d'un ouvrier municipal.

2.3. Travaux et fournitures facturés suivant un tarif spécifique

Ces tarifs ont été votés par le Conseil Municipal de la Ville de Mulhouse lors de ses délibérations du 14 décembre 2009. Cette délibération a été rendue exécutoire par sa transmission à la Sous-Préfecture de Mulhouse le 16 décembre 2009.

- Essai de débit pression sur les appareils de fontainerie (sécurité incendie)
Il s'agit de tarifs forfaitaires, fonction du nombre d'appareils testés.

	Tarifs 2009	Tarifs 2010	Evolution
1 à 2 appareils	78,40 € H.T.	79,60 € H.T.	1,53%
par appareil supplémentaire	16,40 € H.T.	16,65 € H.T.	1,52%

- Vérification de la pression d'eau sur le réseau
Le tarif est de 42,65 € H.T. par intervention en 2010, contre 42,00 € H.T. en 2009 (soit +1,55 %).
- Réparations de prises d'eau avec compteur et de poteaux d'incendie
A compter du 1er janvier 2010, les réparations de prises d'eau avec compteur et de poteaux d'incendie endommagés sont facturées suivant les tarifs H.T. ci-dessous :

	Tarif 2009 €	Tarif 2010 €	%
. Fourniture prise d'eau complète	430,00	435,00	1,16%
. Fourniture prise d'eau : compteur seul	145,00	147,00	1,38%
. Fourniture prise d'eau : tuyau + raccord de pied	85,00	86,00	1,18%
. Fourniture prise d'eau : tuyau + raccord de pied + vanne	255,00	260,00	1,96%
. Fourniture prise pour poteau d'incendie : complète	255,00	260,00	1,96%
. Fourniture prise pour poteau d'incendie : compteur seul	145,00	147,00	1,38%
. Fourniture prise pour poteau d'incendie : raccord	35,00	35,50	1,43%
. Fourniture prise pour poteau d'incendie : raccord + vanne	100,00	101,00	1,00%
. Fourniture clé pour prise d'eau ou poteau d'incendie	65,00	66,00	1,54%
. Fournitures diverses pour la remise en état de propreté de l'appareil	45,00	46,00	2,22%
. Support macaron		20,00	

A ces fournitures, s'ajoutent les frais de main-d'œuvre, suivant les tarifs municipaux en vigueur.

- Autres travaux

Le décompte se fait suivant la réalité des fournitures et de la main-d'œuvre engagées et concerne essentiellement les travaux de premier établissement de branchement ou de renforcement de branchement demandés par le client.

- Fourniture de cahier de fontainier

Le cahier de fontainier, correspondant au relevé du réseau d'eau au format A3, est fourni au prix de 32,20 € H.T. en 2010 contre 31,80 € H.T. en 2009 (soit +1,26%).

- Fourniture de carafes d'eau et autres produits associés

Les tarifs, restés inchangés depuis leur entrée en vigueur le 1^{er} mai 2007, ont été modifiés à compter du 24 avril 2010 (délibération du 26 avril 2010).

	Au 01/01/2010	Au 24/04/2010
Carafe modèle 1 litre	15,05 € H.T.	7,00 € H.T.
Verre à l'unité	2,01 € H.T.	2,00 € H.T.
Coffret 1 carafe + 4 verres	20,07 € H.T.	
Carafe modèle ½ litre		5,00 € H.T.
Coffret 4 verres		8,00 € H.T.
Coffret 1 carafe 1 litre + 2 verres		12,00 € H.T.

- Engins spécialisés – Prix horaires hors taxes

Ces tarifs ont été introduits le 1er janvier 2009.

	Tarifs 2009	Tarifs 2010	%
Engin de corrélation	60,00 € H.T.	61,00 € H.T.	1,67%
Compresseur	8,40 € H.T.	8,50 € H.T.	1,19%
Moto-pompe	6,80 € H.T.	6,90 € H.T.	1,47%

- Pièces détachées

Les pièces détachées non mentionnées expressément dans les tarifs ci-dessus sont facturées sur la base du dernier tarif hors taxes, entré dans les stocks, auquel s'ajoute la TVA en vigueur.

- Frais de gestion générale

Les règles d'application des frais de gestion générale sont les suivantes :

- . Pas de facturation des frais de gestion générale sur les interventions réalisées à l'entreprise.
- . Facturation des frais de gestion générale en vigueur sur toutes les interventions réalisées en régie, y compris les essais de débit pression et de vérification de la pression, sous réserves des exonérations prévues par le Conseil Municipal dans ses délibérations.
- . A ces fournitures et prestations, s'ajoute la TVA en vigueur (sauf sur la caution demandée pour la mise à disposition d'une prise d'eau avec compteur).

Conformément à la réglementation en vigueur, une T.V.A. de 19,6 % est appliquée sur tous les travaux effectués et sur toutes les fournitures, de quelque nature que ce soit.

B – La facture d'eau

1. Les éléments relatifs au prix du mètre cube d'eau

1. l'alimentation en eau,
2. le transport et le traitement des eaux usées,
3. les taxes pour l'environnement.

1. L'ALIMENTATION EN EAU

- **Abonnement** : Lors de ses délibérations du 14 décembre 1998, le principe d'un abonnement couvrant les frais d'entretien des branchements a été approuvé par le Conseil Municipal.

Cet abonnement est comme l'ancienne location compteur basé sur le diamètre du compteur qui correspond à une capacité de débit disponible pour l'utilisateur. Pour limiter l'augmentation de la facture annuelle d'un ménage, la mise en place des nouveaux tarifs d'abonnement a été étalée sur 3 ans. A compter de l'année 2000, le service des Eaux prend en charge le renouvellement du branchement vétuste, qui n'est donc plus refacturé à l'utilisateur.

En 2010, les tarifs d'abonnement ont augmenté de +2,50 % par rapport à 2009.

- **Prix de base** : il couvre l'ensemble des frais d'exploitation et d'investissement du Service des Eaux de la Ville de Mulhouse. L'utilisateur paie ainsi l'amortissement des emprunts contractés par la Ville pour l'installation des captages et du réseau de distribution, les frais de personnel, d'entretien et d'exploitation du réseau.

Pour 2010, le prix de base de l'eau est fixé à 1,0610 € H.T./m³, contre 1,0351 € H.T./m³ en 2009, soit une augmentation de +2,50 %.

- **Redevance de prélèvement (nappe profonde)** : elle couvre pour une partie les frais de fonctionnement et le remboursement des annuités d'emprunt du Syndicat Mixte du Barrage de Michelbach, l'autre partie étant reversée à l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse. Cette dernière a pour mission d'améliorer quantitativement et qualitativement les ressources en eau disponibles.

Pour 2010, cette redevance est de 0,2022 € H.T./m³, contre 0,1624 € H.T./m³ en 2009, soit une augmentation de +24,51 %.

- **Surtaxe communale** : elle est fixée par le Conseil Municipal de chaque commune et reversée aux communes pour le financement de l'investissement du réseau en eau potable.

2. LE TRANSPORT ET LE TRAITEMENT DES EAUX USEES

- **Assainissement SIVOM de l'Agglomération Mulhousienne** : cette taxe est perçue pour les communes reliées au réseau d'eau potable de Mulhouse ou pour le SIVOM de l'Agglomération Mulhousienne, lorsque les communes en question, anciennement membres de la CAMSA, ont adhéré au SIVOM au titre de l'assainissement. Elle sert à financer les coûts liés à l'assainissement non affermé et notamment, les nouveaux investissements.

A Mulhouse, pour 2010, la taxe a été fixée à 0,4968 €/m³ contre 0,4528 €/m³ en 2009, soit une augmentation de +9,72 %.

A noter qu'à compter du 1^{er} janvier 2009, à cette taxe s'ajoute un abonnement fonction du diamètre du compteur.

- **Assainissement fermier** : il concerne l'exploitation du réseau d'assainissement, lequel fait l'objet d'un contrat d'affermage entre le SIVOM de l'Agglomération Mulhousienne et une société privée, d'où l'appellation "assainissement fermier".

Le tarif, déterminé par une formule de révision, a été fixé à 0,7452 € H.T./m³ pour 2010, contre 0,7436 € H.T./m³ en 2009, soit une augmentation de +0,22 %.

3. LES TAXES POUR L'ENVIRONNEMENT

- **Redevance pour pollution domestique** : en 2010, son tarif est de 0,4320 € H.T./m³, contre 0,4240 € H.T./m³ en 2009, soit une augmentation de +1,89 %. Cette redevance s'applique au volume d'eau enregistré par le compteur.
- **Redevance pour modernisation des réseaux de collecte** : en 2010, son tarif est de 0,2740 € H.T./m³ contre 0,3000 € H.T./m³ en 2009, soit une baisse de -8,67 %. Cette redevance s'applique au volume d'assainissement facturé.

Ces deux redevances ont été introduites à compter du 1^{er} janvier 2008 par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006. Cette loi applique le principe de prévention et le principe de réparation des dommages à l'environnement. Leur produit constitue le budget de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse. Ces redevances lui permettent d'intervenir pour protéger les ressources en eau en accordant des aides aux collectivités, aux industriels, aux agriculteurs, aux associations pour mieux lutter contre la pollution des eaux, protéger la santé, préserver la biodiversité et garantir la disponibilité de la ressource en eau (texte extrait de la plaquette de présentation réalisée par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse).

Une TVA de 5,5 % est perçue sur tous les éléments constituant le prix de l'eau, à l'exception de l'assainissement SIVOM de l'Agglomération Mulhousienne non assujetti.

2. La facture d'eau

2.1. Prix du mètre cube d'eau

LE PRIX DU METRE CUBE A BRUNSTATT
TARIFS 2009 EN EUROS

	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
Approvisionnement en eau			
Prix de base	1,0351	0,0569	1,0920
Prélèvement en nappe profonde	0,1624	0,0089	0,1713
Surtaxe communale	0,4064	0,0224	0,4288
Traitement des eaux usées			
Assainissement part communale	0,1467		0,1467
Assainissement part fermier	0,7436	0,0409	0,7845
Taxes pour l'environnement			
Redevance pour pollution domestique	0,4240	0,0233	0,4473
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	0,3000	0,0165	0,3165
TOTAL	3,2182	0,1689	3,3871

LE PRIX DU METRE CUBE A BRUNSTATT
TARIFS 2010 EN EUROS

	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
Approvisionnement en eau			
Prix de base	1,0610	0,0584	1,1194
Prélèvement en nappe profonde	0,2022	0,0111	0,2133
Surtaxe communale	0,4064	0,0224	0,4288
Traitement des eaux usées			
Assainissement part communale	0,1467		0,1467
Assainissement part fermier	0,7452	0,0410	0,7862
Taxes pour l'environnement			
Redevance pour pollution domestique	0,4320	0,0238	0,4558
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	0,2740	0,0151	0,2891
TOTAL	3,2675	0,1718	3,4393

LE PRIX DU METRE CUBE A DIDENHEIM
TARIFS 2009 EN EUROS

	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
Approvisionnement en eau			
Prix de base	1,0351	0,0569	1,0920
Prélèvement en nappe profonde	0,1624	0,0089	0,1713
Surtaxe communale	0,2480	0,0136	0,2616
Traitement des eaux usées			
Assainissement part communautaire	0,4528		0,4528
Assainissement part fermier	0,7436	0,0409	0,7845
Taxes pour l'environnement			
Redevance pour pollution domestique	0,4240	0,0233	0,4473
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	0,3000	0,0165	0,3165
TOTAL	3,3659	0,1601	3,5260

LE PRIX DU METRE CUBE A DIDENHEIM
TARIFS 2010 EN EUROS

	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
Approvisionnement en eau			
Prix de base	1,0610	0,0584	1,1194
Prélèvement en nappe profonde	0,2022	0,0111	0,2133
Surtaxe communale	0,2500	0,0138	0,2638
Traitement des eaux usées			
Assainissement part SIVOM	0,4968		0,4968
Assainissement part fermier	0,7452	0,0410	0,7862
Taxes pour l'environnement			
Redevance pour pollution domestique	0,4320	0,0238	0,4558
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	0,2740	0,0151	0,2891
TOTAL	3,4612	0,1632	3,6244

LE PRIX DU METRE CUBE A ILLZACH
TARIFS 2009 EN EUROS

	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
Approvisionnement en eau			
Prix de base	1,0351	0,0569	1,0920
Prélèvement en nappe profonde	0,1624	0,0089	0,1713
Surtaxe communale	0,2244	0,0123	0,2367
Traitement des eaux usées			
Assainissement part communale	0,4532		0,4532
Assainissement part fermier	0,7436	0,0409	0,7845
Taxes pour l'environnement			
Redevance pour pollution domestique	0,4240	0,0233	0,4473
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	0,3000	0,0165	0,3165
TOTAL	3,3427	0,1588	3,5015

LE PRIX DU METRE CUBE A ILLZACH
TARIFS 2010 EN EUROS

	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
Approvisionnement en eau			
Prix de base	1,0610	0,0584	1,1194
Prélèvement en nappe profonde	0,2022	0,0111	0,2133
Surtaxe communale	0,2244	0,0123	0,2367
Traitement des eaux usées			
Assainissement part communale	0,8000		0,8000
Assainissement part fermier	0,7452	0,0410	0,7862
Taxes pour l'environnement			
Redevance pour pollution domestique	0,4320	0,0238	0,4558
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	0,2740	0,0151	0,2891
TOTAL	3,7388	0,1617	3,9005

LE PRIX DU METRE CUBE A LUTTERBACH
TARIFS 2009 EN EUROS

	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
Approvisionnement en eau			
Prix de base	1,0351	0,0569	1,0920
Prélèvement en nappe profonde	0,1624	0,0089	0,1713
Surtaxe communale	0,4700	0,0259	0,4959
Traitement des eaux usées			
Assainissement part communautaire	0,4528		0,4528
Assainissement part fermier	0,7436	0,0409	0,7845
Taxes pour l'environnement			
Redevance pour pollution domestique	0,2650	0,0146	0,2796
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	0,3000	0,0165	0,3165
TOTAL	3,4289	0,1637	3,5926

LE PRIX DU METRE CUBE A LUTTERBACH
TARIFS 2010 EN EUROS

	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
Approvisionnement en eau			
Prix de base	1,0610	0,0584	1,1194
Prélèvement en nappe profonde	0,2022	0,0111	0,2133
Surtaxe communale	0,5400	0,0297	0,5697
Traitement des eaux usées			
Assainissement part SIVOM	0,4968		0,4968
Assainissement part fermier	0,7452	0,0410	0,7862
Taxes pour l'environnement			
Redevance pour pollution domestique	0,2700	0,0149	0,2849
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	0,2740	0,0151	0,2891
TOTAL	3,5892	0,1702	3,7594

LE PRIX DU METRE CUBE A MULHOUSE
TARIFS 2009 EN EUROS

	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
Approvisionnement en eau			
Prix de base	1,0351	0,0569	1,0920
Prélèvement en nappe profonde	0,1624	0,0089	0,1713
Traitement des eaux usées			
Assainissement part communautaire	0,4528		0,4528
Assainissement part fermier	0,7436	0,0409	0,7845
Taxes pour l'environnement			
Redevance pour pollution domestique	0,4240	0,0233	0,4473
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	0,3000	0,0165	0,3165
TOTAL	3,1179	0,1465	3,2644

LE PRIX DU METRE CUBE A MULHOUSE
TARIFS 2010 EN EUROS

	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
Approvisionnement en eau			
Prix de base	1,0610	0,0584	1,1194
Prélèvement en nappe profonde	0,2022	0,0111	0,2133
Traitement des eaux usées			
Assainissement part SIVOM	0,4968		0,4968
Assainissement part fermier	0,7452	0,0410	0,7862
Taxes pour l'environnement			
Redevance pour pollution domestique	0,4320	0,0238	0,4558
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	0,2740	0,0151	0,2891
TOTAL	3,2112	0,1494	3,3606

LE PRIX DU METRE CUBE A PFASTATT
TARIFS 2009 EN EUROS

	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
Approvisionnement en eau			
Prix de base	1,0351	0,0569	1,0920
Prélèvement en nappe profonde	0,1624	0,0089	0,1713
Surtaxe communale	0,3803	0,0209	0,4012
Traitement des eaux usées			
Assainissement part communale	0,1750		0,1750
Assainissement part fermier	0,7436	0,0409	0,7845
Taxes pour l'environnement			
Redevance pour pollution domestique	0,2650	0,0146	0,2796
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	0,3000	0,0165	0,3165
TOTAL	3,0614	0,1587	3,2201

LE PRIX DU METRE CUBE A PFASTATT
TARIFS 2010 EN EUROS

	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
Approvisionnement en eau			
Prix de base	1,0610	0,0584	1,1194
Prélèvement en nappe profonde	0,2022	0,0111	0,2133
Surtaxe communale	0,4003	0,0220	0,4223
Traitement des eaux usées			
Assainissement part communale	0,2950		0,2950
Assainissement part fermier	0,7452	0,0410	0,7862
Taxes pour l'environnement			
Redevance pour pollution domestique	0,2700	0,0149	0,2849
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	0,2740	0,0151	0,2891
TOTAL	3,2477	0,1625	3,4102

LE PRIX DU METRE CUBE A RIEDISHEIM
TARIFS 2009 EN EUROS

	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
Approvisionnement en eau			
Prix de base	1,0351	0,0569	1,0920
Prélèvement en nappe profonde	0,1624	0,0089	0,1713
Surtaxe communale	0,3073	0,0169	0,3242
Traitement des eaux usées			
Assainissement part communale	0,7700		0,7700
Assainissement part fermier	0,7436	0,0409	0,7845
Taxes pour l'environnement			
Redevance pour pollution domestique	0,4240	0,0233	0,4473
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	0,3000	0,0165	0,3165
TOTAL	3,7424	0,1634	3,9058

LE PRIX DU METRE CUBE A RIEDISHEIM
TARIFS 2010 EN EUROS

	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
Approvisionnement en eau			
Prix de base	1,0610	0,0584	1,1194
Prélèvement en nappe profonde	0,2022	0,0111	0,2133
Surtaxe communale	0,3073	0,0169	0,3242
Traitement des eaux usées			
Assainissement part communale	0,7700		0,7700
Assainissement part fermier	0,7452	0,0410	0,7862
Taxes pour l'environnement			
Redevance pour pollution domestique	0,4320	0,0238	0,4558
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	0,2740	0,0151	0,2891
TOTAL	3,7917	0,1663	3,9580

LE PRIX DU METRE CUBE A SAUSHEIM
TARIFS 2009 EN EUROS

	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
Approvisionnement en eau			
Prix de base	1,0351	0,0569	1,0920
Prélèvement en nappe profonde	0,1624	0,0089	0,1713
Surtaxe communale	0,16789	0,00923	0,17712
Traitement des eaux usées			
Assainissement part communale	0,4512		0,4512
Assainissement part fermier	0,7436	0,0409	0,7845
Taxes pour l'environnement			
Redevance pour pollution domestique	0,4240	0,0233	0,4473
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	0,3000	0,0165	0,3165
TOTAL	3,2842	0,1557	3,4399

LE PRIX DU METRE CUBE A SAUSHEIM
TARIFS 2010 EN EUROS

	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
Approvisionnement en eau			
Prix de base	1,0610	0,0584	1,1194
Prélèvement en nappe profonde	0,2022	0,0111	0,2133
Surtaxe communale	0,2079	0,0114	0,2193
Traitement des eaux usées			
Assainissement part communale	0,4512		0,4512
Assainissement part fermier	0,7452	0,0410	0,7862
Taxes pour l'environnement			
Redevance pour pollution domestique	0,4320	0,0238	0,4558
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	0,2740	0,0151	0,2891
TOTAL	3,3735	0,1608	3,5343

LE PRIX DU METRE CUBE A MORSCHWILLER
TARIFS 2009 EN EUROS

	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
Approvisionnement en eau			
Prix de base	1,0351	0,0569	1,0920
Prélèvement en nappe profonde	0,1624	0,0089	0,1713
Surtaxe communale	0,5000	0,0275	0,5275
Traitement des eaux usées			
Assainissement part communautaire	0,4528		0,4528
Assainissement part fermier	0,7436	0,0409	0,7845
Taxes pour l'environnement			
Redevance pour pollution domestique	0,2650	0,0146	0,2796
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	0,3000	0,0165	0,3165
TOTAL	3,4589	0,1653	3,6242

LE PRIX DU METRE CUBE A MORSCHWILLER
TARIFS 2010 EN EUROS

	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
Approvisionnement en eau			
Prix de base	1,0610	0,0584	1,1194
Prélèvement en nappe profonde	0,2022	0,0111	0,2133
Surtaxe communale	0,5000	0,0275	0,5275
Traitement des eaux usées			
Assainissement part SIVOM	0,4968		0,4968
Assainissement part fermier	0,7452	0,0410	0,7862
Taxes pour l'environnement			
Redevance pour pollution domestique	0,2700	0,0149	0,2849
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	0,2740	0,0151	0,2891
TOTAL	3,5492	0,1680	3,7172

2.2. Prix pour une facture d'eau de 120 m3

Pour une facture de 120 m3 à BRUNSTATT (en euros)

Facture (120 m3)	01/01/09	01/01/10	Evolution
Approvisionnement en eau	231,23	240,07	3,82%
Abonnement (4 trimestres)	38,76	39,72	2,48%
Prix de base	124,21	127,32	2,50%
Prélèvement en nappe profonde	19,49	24,26	24,47%
Surtaxe communale	48,77	48,77	0,00%
Traitement des eaux usées	106,83	107,02	0,18%
Assainissement part communale	17,60	17,60	0,00%
Assainissement part fermier	89,23	89,42	0,21%
Taxes pour l'environnement	86,88	84,72	-2,49%
Redevance pour pollution domestique	50,88	51,84	1,89%
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	36,00	32,88	-8,67%
TOTAL HORS TVA	424,94	431,81	1,62%
T.V.A.	22,40	22,77	1,65%
TOTAL TTC	447,34	454,58	1,62%

Pour une facture de 120 m3 à DIDENHEIM (en euros)

	01/01/09	01/01/10	Evolution
Approvisionnement en eau	212,22	221,30	4,28%
Abonnement (4 trimestres)	38,76	39,72	2,48%
Prix de base	124,21	127,32	2,50%
Prélèvement en nappe profonde	19,49	24,26	24,47%
Surtaxe communale	29,76	30,00	0,81%
Traitement des eaux usées	179,57	186,84	4,05%
Abonnement assainit SIVOM (4 trimestres)	36,00	37,80	5,00%
Assainissement part SIVOM	54,34	59,62	9,72%
Assainissement part fermier	89,23	89,42	0,21%
Taxes pour l'environnement	86,88	84,72	-2,49%
Redevance pour pollution domestique	50,88	51,84	1,89%
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	36,00	32,88	-8,67%
TOTAL HORS TVA	478,67	492,86	2,96%
T.V.A.	21,36	21,74	1,78%
TOTAL TTC	500,03	514,60	2,91%

Pour une facture de 120 m3 à MULHOUSE (en euros)

	01/01/09	01/01/10	Evolution
Approvisionnement en eau	175,62	184,30	4,94%
Abonnement (4 trimestres)	31,92	32,72	2,51%
Prix de base	124,21	127,32	2,50%
Prélèvement en nappe profonde	19,49	24,26	24,47%
Surtaxe communale			
Traitement des eaux usées	179,57	186,84	4,05%
Abonnement assainit SIVOM (4 trimestres)	36,00	37,80	5,00%
Assainissement part SIVOM	54,34	59,62	9,72%
Assainissement part fermier	89,23	89,42	0,21%
Taxes pour l'environnement	86,88	84,72	-2,49%
Redevance pour pollution domestique	50,88	51,84	1,89%
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	36,00	32,88	-8,67%
TOTAL HORS TVA	442,07	455,86	3,12%
T.V.A.	19,35	19,71	1,86%
TOTAL TTC	461,42	475,57	3,07%

Pour une facture de 120 m3 à ILLZACH (en euros)

	01/01/09	01/01/10	Evolution
Approvisionnement en eau	209,39	218,23	4,22%
Abonnement (4 trimestres)	38,76	39,72	2,48%
Prix de base	124,21	127,32	2,50%
Prélèvement en nappe profonde	19,49	24,26	24,47%
Surtaxe communale	26,93	26,93	0,00%
Traitement des eaux usées	143,61	185,42	29,11%
Assainissement part communale	54,38	96,00	76,54%
Assainissement part fermier	89,23	89,42	0,21%
Taxes pour l'environnement	86,88	84,72	-2,49%
Redevance pour pollution domestique	50,88	51,84	1,89%
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	36,00	32,88	-8,67%
TOTAL HORS TVA	439,88	488,37	11,02%
T.V.A.	21,20	21,57	1,75%
TOTAL TTC	461,08	509,94	10,60%

Pour une facture de 120 m3 à LUTTERBACH (en euros)

	01/01/09	01/01/10	Evolution
Approvisionnement en eau	238,86	256,10	7,22%
Abonnement (4 trimestres)	38,76	39,72	2,48%
Prix de base	124,21	127,32	2,50%
Prélèvement en nappe profonde	19,49	24,26	24,47%
Surtaxe communale	56,40	64,80	14,89%
Traitement des eaux usées	179,57	186,84	4,05%
Abonnement assainit SIVOM (4 trimestres)	36,00	37,80	5,00%
Assainissement part SIVOM	54,34	59,62	9,72%
Assainissement part fermier	89,23	89,42	0,21%
Taxes pour l'environnement	67,80	65,28	-3,72%
Redevance pour pollution domestique	31,80	32,40	1,89%
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	36,00	32,88	-8,67%
TOTAL HORS TVA	486,23	508,22	4,52%
T.V.A.	21,77	22,58	3,72%
TOTAL TTC	508,00	530,80	4,49%

Pour une facture de 120 m3 à PFASTATT (en euros)

	01/01/09	01/01/10	Evolution
Approvisionnement en eau	228,10	239,34	4,93%
Abonnement (4 trimestres)	38,76	39,72	2,48%
Prix de base	124,21	127,32	2,50%
Prélèvement en nappe profonde	19,49	24,26	24,47%
Surtaxe communale	45,64	48,04	5,26%
Traitement des eaux usées	110,23	124,82	13,24%
Assainissement part communale	21,00	35,40	68,57%
Assainissement part fermier	89,23	89,42	0,21%
Taxes pour l'environnement	67,80	65,28	-3,72%
Redevance pour pollution domestique	31,80	32,40	1,89%
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	36,00	32,88	-8,67%
TOTAL HORS TVA	406,13	429,44	5,74%
T.V.A.	21,18	21,66	2,27%
TOTAL TTC	427,31	451,10	5,57%

Pour une facture de 120 m3 à RIEDISHEIM (en euros)

	01/01/09	01/01/10	Evolution
Approvisionnement en eau	219,34	228,18	4,03%
Abonnement (4 trimestres)	38,76	39,72	2,48%
Prix de base	124,21	127,32	2,50%
Prélèvement en nappe profonde	19,49	24,26	24,47%
Surtaxe communale	36,88	36,88	0,00%
Traitement des eaux usées	181,63	181,82	0,10%
Assainissement part communale	92,40	92,40	0,00%
Assainissement part fermier	89,23	89,42	0,21%
Taxes pour l'environnement	86,88	84,72	-2,49%
Redevance pour pollution domestique	50,88	51,84	1,89%
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	36,00	32,88	-8,67%
TOTAL HORS TVA	487,85	494,72	1,41%
T.V.A.	21,75	22,12	1,70%
TOTAL TTC	509,60	516,84	1,42%

Pour une facture de 120 m3 à SAUSHEIM (en euros)

	01/01/09	01/01/10	Evolution
Approvisionnement en eau	202,61	216,25	6,73%
Abonnement (4 trimestres)	38,76	39,72	2,48%
Prix de base	124,21	127,32	2,50%
Prélèvement en nappe profonde	19,49	24,26	24,47%
Surtaxe communale	20,15	24,95	23,82%
Traitement des eaux usées	143,37	143,56	0,13%
Assainissement part communale	54,14	54,14	0,00%
Assainissement part fermier	89,23	89,42	0,21%
Taxes pour l'environnement	86,88	84,72	-2,49%
Redevance pour pollution domestique	50,88	51,84	1,89%
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	36,00	32,88	-8,67%
TOTAL HORS TVA	432,86	444,53	2,70%
T.V.A.	20,83	21,46	3,02%
TOTAL TTC	453,69	465,99	2,71%

Pour une facture de 120 m3 à MORSCHWILLER (en euros)

	01/01/09	01/01/10	Evolution
Approvisionnement en eau	242,46	251,30	3,65%
Abonnement (4 trimestres)	38,76	39,72	2,48%
Prix de base	124,21	127,32	2,50%
Prélèvement en nappe profonde	19,49	24,26	24,47%
Surtaxe communale	60,00	60,00	0,00%
Traitement des eaux usées	179,57	186,84	4,05%
Abonnement assainit SIVOM (4 trimestres)	36,00	37,80	5,00%
Assainissement part SIVOM	54,34	59,62	9,72%
Assainissement part fermier	89,23	89,42	0,21%
Taxes pour l'environnement	67,80	65,28	-3,72%
Redevance pour pollution domestique	31,80	32,40	1,89%
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	36,00	32,88	-8,67%
TOTAL HORS TVA	489,83	503,42	2,77%
T.V.A.	21,97	22,32	1,59%
TOTAL TTC	511,80	525,74	2,72%

C – Les recettes d'exploitation du service

	CA 2008	CA 2009	% par rapport au total	Evolution 2009/2008
Ventes d'eau aux abonnés	8 435 329,81	10 151 790,20	63,42%	20,35%
Ventes d'eau en gros	397 679,09	485 287,77	3,03%	22,03%
Ventes hors ventes d'eau	3 130,65	1 089,68	0,01%	-65,19%
Prélèvement en nappe profonde	1 300 989,37	1 590 143,48	9,93%	22,23%
Travaux et honoraires	63 052,50	82 850,49	0,52%	31,40%
Locations de compteurs	1 419 764,13	1 482 236,91	9,26%	4,40%
Commissions pour recouvrement	24 599,71	27 789,87	0,17%	12,97%
Autres prestations de service	79 138,09	78 136,02	0,49%	-1,27%
Mise à disposition de personnel	234 438,04	384 589,69	2,40%	64,05%
Subventions d'exploitation	119 121,43	94 271,16	0,59%	-20,86%
Recouvrement frais de gestion divers	7 034,52	113 879,47	0,71%	1518,87%
Recouvrt créances admises en non-valeurs	26 981,19	17 012,98	0,11%	-36,95%
Annulations mandats/exercices antérieurs	47 585,54	128 599,75	0,80%	170,25%
Autres produits exceptionnels	12 447,19	11 090,82	0,07%	-10,90%
Variations de stocks	611 358,74	602 938,09	3,77%	-1,38%
Travaux en régie (opérations d'ordre)	560 689,98	501 263,82	3,13%	-10,60%
Autres opérations d'ordre	372 262,00	254 414,51	1,59%	-31,66%
Total	13 715 601,98	16 007 384,71	100,00%	16,71%

Ces recettes n'incluent pas les montants encaissés et reversés à des tiers (taxes et surtaxes).

III – LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

A – La qualité des eaux distribuées

L'eau de la nappe de la Doller est faiblement minéralisée et légèrement agressive. Prélevée à la base de la nappe par des puits à drains horizontaux, elle est bactériologiquement pure et peut donc être distribuée sans traitement.

Pour garantir en permanence aux usagers une eau de bonne qualité, il faut apporter un soin particulier à toutes les interventions sur le réseau : stérilisation et contrôle avant mise en service des conduites neuves, stérilisation des pièces mises en œuvre lors de réparations et purges importantes des conduites.

1. La surveillance de la qualité

Le décret 2001-1220 du 20 décembre 2001, entré en application le 24 décembre 2003, a eu pour conséquence la création d'un nouveau programme d'analyses, élaboré par la DDASS.

La Ville de Mulhouse bénéficie d'un programme obligatoire allégé pour les types D1, D2 et RP du fait de la conformité des analyses aux exigences réglementaires.

2. Les données relatives à la qualité

Les analyses à caractère obligatoire réalisées en 2009 par le laboratoire IPL Santé sont au nombre de 143. Ces analyses ont été complétées par 489 analyses d'auto-contrôle effectuées par le Centre d'Analyses et de Recherches de l'Université Louis Pasteur.

Détail des analyses obligatoires et en auto-contrôle effectuées en 2009

Types	Caractéristiques	Analyses obligatoires	Analyses en auto-contrôle
D1	Analyse bactériologique et physico-chimique réduite sur les réseaux de distribution*	109	412
D1-D2	Analyse bactériologique et physico-chimique et compléments sur les réseaux de distribution*	6	18
P1	Analyse bactériologique et physico-chimique réduite sur les réservoirs*	19	9
P1-P2	Analyse bactériologique et physico-chimique complète sur les réservoirs*	5	9
RP	Analyse bactériologique réduite et physico-chimique complète sur les puits*	4	20
Nappe			16
Dont Atrazine – Triazines en nappe			10
Michelbach			5

*Analyses portant sur la potabilité de l'eau

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire 2009 par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques :

Installation				Paramètres microbiologiques		Paramètres physico-chimiques	
Code	Libellé	Type	Pop/Débit*	Nbre total prélèvements		Nbre total prélèvements	
				conformes	non conformes	conformes	non conformes
068002142	Mulhouse puits Reiningue	MCA	12250	2		2	
068002144	Mulhouse puits Hirtzbach	MCA	12250	2		2	
068002145	Mulhouse mélange des puits	TTP	24500	24		24	
068001100	Régie Mulhouse	UDI	167979	115		115	
		Total		143		143	
		Taux de conformité		100,00 %		100,00 %	

* Population des UDI ou débit en m3/j pour les CAP/MCA/TTP

Les données ci-dessus ont été communiquées par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales du Haut-Rhin.

AUTRES PARAMETRES SUR LA QUALITE DE L'EAU

---> Dureté de l'eau

RESEAU	MESURES EN DEGRES F*
Captage REININGUE	Moyenne 10,9
Captage HIRTZBACH	Moyenne 11,8

*Mesures en degrés français

L'eau de la nappe de la Doller constitue une eau douce.

---> Nitrates

RESEAU	MESURES EN mg/l		
Captage REININGUE	Minimum 8,4	Maximum 21,0	Moyenne 13,1
Captage HIRTZBACH	Minimum 7,0	Maximum 29,0	Moyenne 13,6

Les normes de l'Union Européenne applicables sont :

- valeur limite : 50 mg/l,
- valeur guide : < 25 mg/l.

QUALITÉ DE L'EAU DU ROBINET

Synthèse du contrôle sanitaire - Année 2009

Ministère du Travail, des Relations Sociales, de la Famille et de la Solidarité
Ministère de la Santé et des Sports



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires.
Les références de qualité sont des valeurs guides.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Pour connaître en détail la qualité de l'eau, vous pouvez consulter les analyses à la mairie ou sur www.eaupotable.sante.gouv.fr

Fiche en ligne sur le site internet de l'ARS Alsace



ORIGINE DE L'EAU

L'eau que vous buvez a une identité. Elle provient soit de la nappe phréatique, soit de sources, soit de cours d'eau. Pour répondre aux normes de potabilité, elle peut être traitée avant d'arriver à votre robinet.

L'eau de la **REGIE DE MULHOUSE** provient des champs captants de Reiningue et du lieudit Hirtzbach (8 forages).

Cette régie alimente les communes de Brunstatt, Didenheim, Illzach, Morschwiller le Bas, Mulhouse, Pfastatt, Riedisheim, Sausheim, Lutterbach.

L'eau est distribuée sans traitement.

BACTERIOLOGIE

La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination.
Absence exigée.

Toutes les analyses étaient conformes aux limites de qualité.

Nombre d'analyses:143

La qualité bactériologique de l'eau a été satisfaisante.

NITRATES

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels.
La teneur ne doit pas excéder **50 mg/l (milligrammes/litre)**.

Valeur minimale = 7,00 mg/l
Valeur maximale = 21,00 mg/l

Nombre d'analyses : 28

Les teneurs en nitrates présentent une variabilité importante en fonction de l'origine de l'eau. Toutefois, ces valeurs témoignent de ressources bien protégées des apports en nitrates.

DURETE

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F).
Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.

Valeur minimale = 4,20 °F
Valeur maximale = 15,50 °F

Nombre d'analyses :138

L'eau distribuée présente une forte variabilité de la valeur de la dureté en fonction de l'origine de l'eau. L'eau distribuée est douce; l'installation d'un adoucisseur est vivement déconseillée en raison du risque accru de dissolution des métaux des conduites (augmentation de l'agressivité de l'eau).

PESTICIDES

Substances chimiques utilisées pour lutter contre les parasites des plantes ou pour désherber (agriculture, collectivités, particuliers).
La teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l (microgrammes/litre).

Valeur maximale = 0,008 µg/l (déséthylatrazine et atrazine)

Nombre d'analyses : 9

La liste des pesticides recherchés est établie en fonction du contexte local. L'eau contient des traces de pesticides à une concentration inférieure à la limite de qualité.

CONCLUSION

L'eau respecte les limites de qualité réglementaires. Toutefois, elle présente un caractère agressif, susceptible de provoquer une corrosion des conduites ce qui peut entraîner une augmentation de certains éléments métalliques. Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet, lorsqu'elle a stagné plusieurs heures dans les conduites, mais de procéder à un écoulement préalable de quelques minutes.

B – Connaissance et gestion patrimoniale

Cet indicateur doit permettre d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'eau potable, de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale et de suivre aussi son évolution. Un nombre de points est attribué, de 0 à 100, suivant les dispositions du décret n° 2007-675 du 2 mai 2007, relatif au rapport sur l'eau.

Barème officiel		Réseau mulhousien
Absence de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire du réseau de desserte	0	
Existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte	10	
Mise à jour du plan au moins annuelle	20	20
Sous-total 1 maximum	20	20
<i>Si le service a obtenu au moins 20 points suivant le barème ci-dessus, il peut bénéficier des points supplémentaires suivants :</i>		
Informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau)	10	10
Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	10	10
Localisation et description des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, compteurs de sectorisation...) et des servitudes	10	10
Localisation des branchements sur la base du plan cadastral	10	10
Localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement)	10	10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements	10	0
Existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	10	0
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	0
Sous-total 2 maximum	80	50
Total des points	100	70

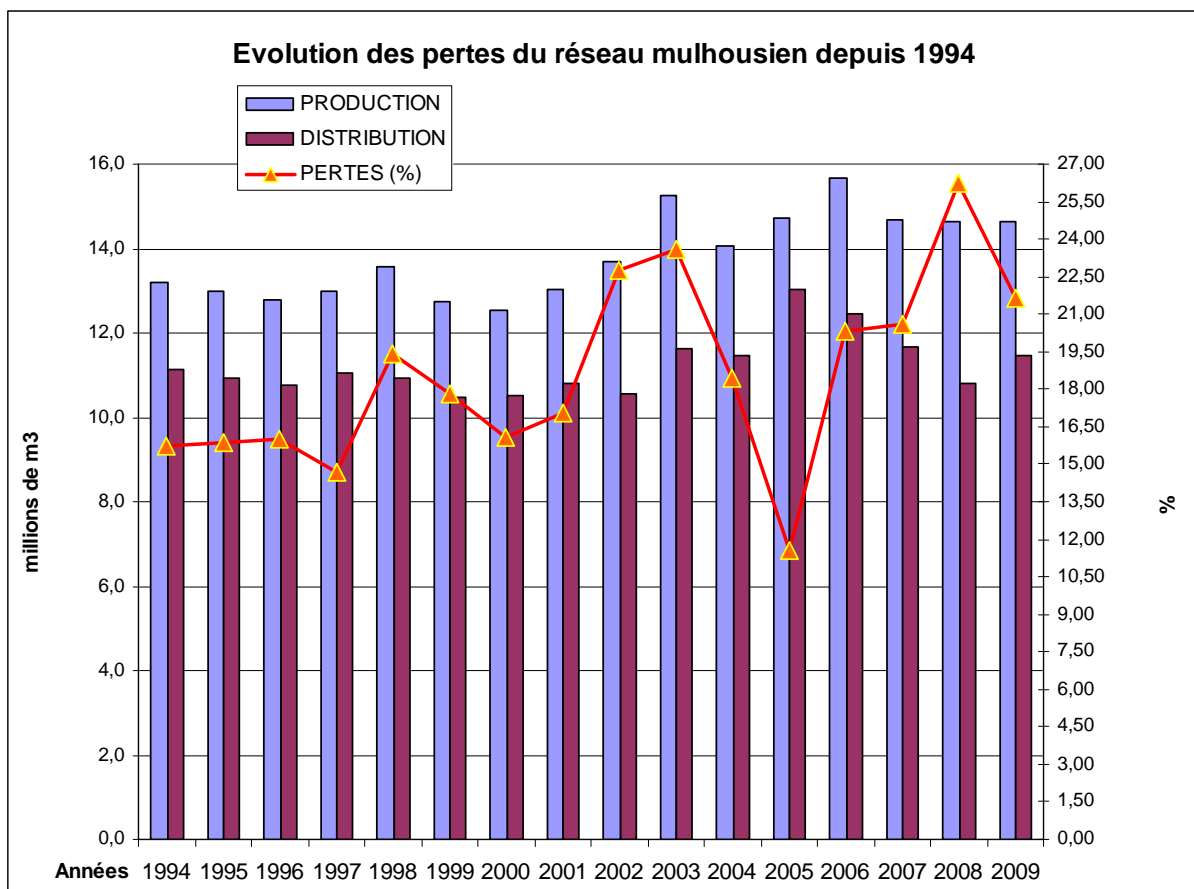
C – Le rendement du réseau

Le rendement du réseau pour l'année 2009 est calculé selon le décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

Le rendement du réseau est obtenu en faisant le rapport entre d'une part, le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus à d'autres services d'eau potable et d'autre part, le volume produit augmenté des volumes achetés à d'autres services publics d'eau potable.

Ce rendement permet de mesurer la perte d'eau du réseau.

En 2009, il est égal à **78,39 %**.



En 2009, le service des Eaux a fait l'acquisition de 230 capteurs fixes de prélocalisation de fuites. Les réseaux des communes de Didenheim, Morschwiller-Le-Bas et Mulhouse, en sont équipés à 80 %. Ces capteurs, placés sur le réseau, veillent de manière continue et vont permettre de déceler les fuites avant une éventuelle rupture de canalisation. En 2010, 170 capteurs supplémentaires seront installés sur le réseau.

D - L'Indice linéaire des volumes non comptés

Cet indicateur permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage. Sa valeur et son évolution reflètent le déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

Il est égal à
$$\frac{\text{Volume mis en distribution} - \text{volume comptabilisé}}{\text{Longueur du réseau hors branchement} \times 365 \text{ ou } 366}$$

En 2009, cet indice est de 13,8 m³/jour/km. Pour mémoire, en 2008, il était de 16 m³/jour/km.

E - L'indice linéaire de pertes en réseau

Cet indicateur permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés avec autorisation du service. Sa valeur et son évolution reflètent la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, ainsi que les actions menées pour lutter contre les volumes détournés et améliorer le comptage chez l'abonné.

Il est égal à
$$\frac{\text{Volume mis en distribution} - \text{volume consommé autorisé}}{\text{Longueur du réseau hors branchement} \times 365 \text{ ou } 366}$$

En 2009, cet indice est de 12,98 m³/jour/km. Pour mémoire, en 2008, il était de 15,8 m³/jour/km.

Remarque au sujet des indices linéaires D et E : Ces deux indicateurs diminuent, ce qui montre que des efforts ont été faits pour la gestion globale des réseaux (maintenance, comptage...).

F - Le taux moyen de renouvellement des réseaux

Cet indicateur permet de mesurer le "maintien de la valeur du patrimoine" du réseau potable.

Il est égal au rapport de la longueur de réseau d'eau renouvelé au cours des cinq dernières années sur la longueur totale du réseau d'eau.

De 2005 à 2009, ce taux est de 3,45 %.

G - La protection de la ressource

L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau est de **80 %**. Cela signifie qu'un arrêté préfectoral a été pris en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005 (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) et complètement mis en oeuvre.

Code national	Nom du captage	Débit	Périm. Prot. Code	Etat Proc. Code	Date avis géologue	Date DUP	Indice
068000515	FORAGE PH R1	6125	O	TE	08/09/1972	17/04/1978	80 %
068000516	FORAGE PH R2	6125	O	TE	08/09/1972	17/04/1978	80 %
068000517	FORAGE PHH4 OUEST	2042	O	TE	08/09/1972	17/04/1978	80 %
068000518	FORAGE PHH5 OUEST	2042	O	TE	08/09/1972	17/04/1978	80 %
068000521	FORAGE PHH1 OUEST	2042	O	TE	08/09/1972	17/04/1978	80 %
068000522	FORAGE PHH2 EST	2042	O	TE	08/09/1972	17/04/1978	80 %
068000523	FORAGE PHH3 EST	2042	O	TE	08/09/1972	17/04/1978	80 %
068003267	FORAGE PHH6 EST	2042	O	TE	08/09/1972	17/04/1978	80 %
Indice consolidé /UGE = 80 %							

Les données figurant ci-dessus ont été communiquées par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales du Haut-Rhin.

L'alimentation en eau potable de la Ville de Mulhouse à partir des forages implantés dans la Basse Vallée de la Doller demeure une priorité absolue en raison des qualités exceptionnelles de l'eau pompée.

LES CAPTAGES DE LA DOLLER

Le secteur de captage de la basse vallée de la Doller bénéficie d'un arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique des périmètres de protection depuis juin 1960. En 1978, un nouvel arrêté préfectoral a augmenté la superficie des périmètres de protection.

Depuis 1990, la Ville de Mulhouse a pu acquérir plus de 90 ha de terres agricoles entourant le périmètre immédiat des captages situés à Reiningue et reconvertir ces surfaces en prairies naturelles augmentant ainsi la protection immédiate des puits. Cet investissement a permis de réduire les teneurs en nitrates à des valeurs inférieures à 10 mg / litre pour certains puits.

Surveillance des Eaux souterraines

Pour juger globalement des modifications de l'environnement des captages vis-à-vis de la qualité de l'eau, l'implantation d'un réseau de contrôle des eaux souterraines était nécessaire.

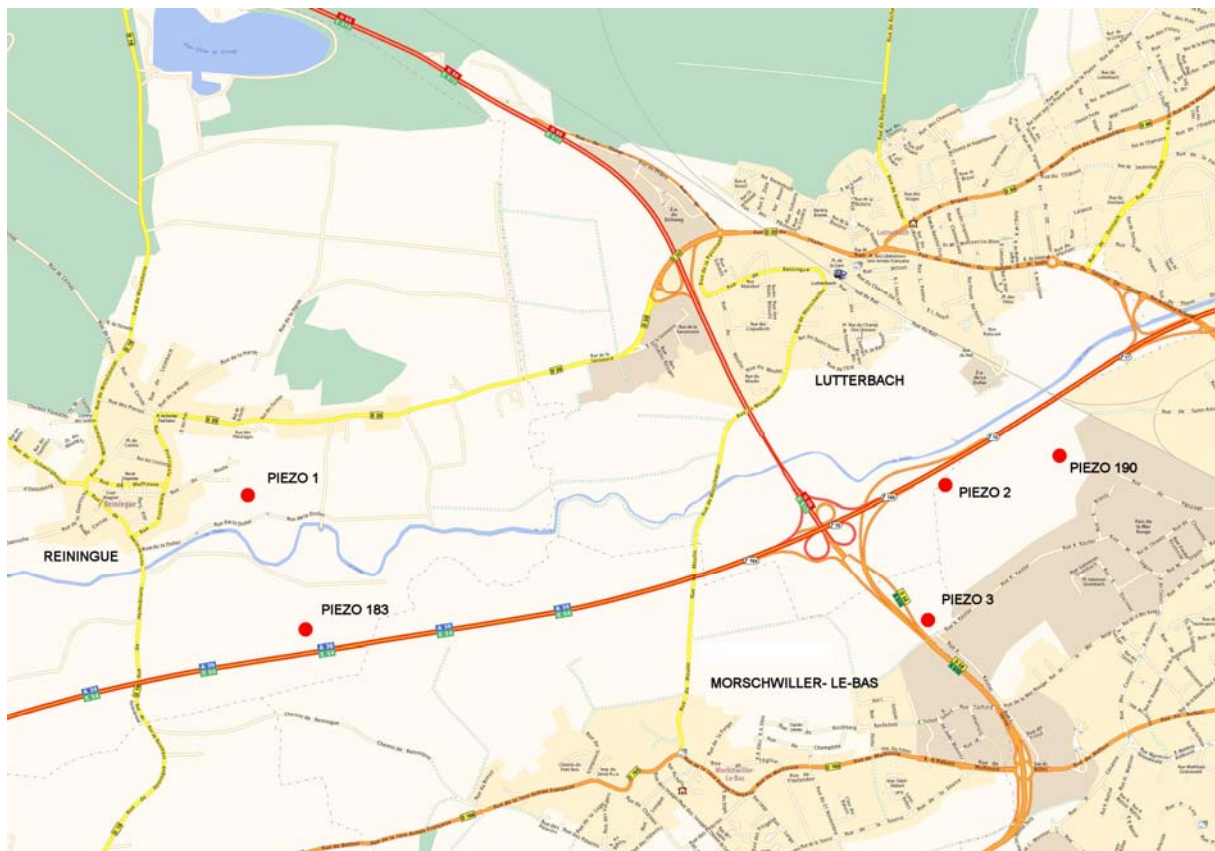
Il est en effet essentiel d'examiner l'évolution de certains paramètres (nitrates, triazines, hydrocarbures) des eaux souterraines au moyen d'un certain nombre de piézomètres forés en amont des puits de prélèvement d'eau potable.

Le réseau actuel comporte plusieurs piézomètres implantés notamment de la manière suivante :

Carte des piézomètres à Reiningue :



Carte de présentation générale des piézomètres de la Doller :



LES CAPTAGES DE LA HARDT

Les captages de la Hardt dans la plaine du Rhin, opérationnels depuis 1976, bénéficient d'un arrêté de déclaration d'utilité publique des périmètres de protection depuis 1975. Situés au cœur de la forêt domaniale de la Hardt Sud, ces captages sont particulièrement bien protégés d'une pollution accidentelle, mais subissent actuellement une pollution diffuse d'origine agricole.

Surveillance des eaux souterraines

La Ville de Mulhouse a souhaité mettre en place un réseau de surveillance des eaux souterraines en amont des forages d'alimentation en eau potable (AEP) de la Forêt de la Hardt. Le Service des Eaux a chargé ANTEA Alsace de s'assurer de la bonne exécution des forages de 6 nouveaux piézomètres et de lever la coupe des terrains rencontrés pour adapter l'équipement de ces ouvrages.

Ce réseau est donc composé de six piézomètres (voir plan de situation) situés dans la plaine rhénane à l'Ouest des captages et à l'Est des collines du Sundgau. Ils atteignent le substratum marneux dont la profondeur varie entre 13 m à proximité des collines et 28,5 m plus à l'Est.

Le protocole des prélèvements périodiques est identique à celui des piézomètres de la Doller pour un réseau de contrôle comprenant au total 8 piézomètres (6 nouveaux + 2 anciens).

Cette campagne de mesure permet le contrôle de l'évolution de la qualité de la nappe phréatique en amont des captages.

Ces contrôles ont permis de constater une évolution inquiétante des teneurs en nitrates et triazines qui dans les piézomètres à l'amont des captages dépassent largement les teneurs maximums fixées par la réglementation européenne.

L'ensemble des captages d'eau potable de ce secteur de la Hardt est concerné par l'évolution de ces paramètres, le SIAEP du Canton de Habsheim, le SAEP du Bassin Potassique-Hardt et le SIVOM du Pays de SIERENTZ. Bénéficiant des captages de la Doller, la Ville de Mulhouse a pu supprimer ses prélèvements dans la nappe de la Hardt de sa partie production.

Sous l'impulsion du Service des Eaux de la Ville de Mulhouse, un groupe de travail a été créé regroupant les distributeurs d'eau et les différents services de l'Etat et de la Région pour déterminer l'origine des pollutions et proposer des actions susceptibles de les réduire.

La Ville de Mulhouse associée aux autres distributeurs d'eau concernés a assuré la maîtrise d'ouvrage d'une étude diagnostic. Celle-ci avait pour objectifs de préciser l'hydrogéologie du Sundgau pour le secteur concerné par les apports vers la nappe de la Hardt et de déterminer et quantifier les diverses sources de pollution.

Il ressort de cette étude que les eaux souterraines sont contaminées par des produits phytosanitaires, dont la teneur dans les captages est supérieure à la valeur légale pour l'eau potable pour les trois collectivités les plus au nord et dont la teneur a une tendance à l'augmentation pour le captage le plus au sud. Par ailleurs, les contaminants ont pour origines : les activités agricoles, les pratiques des collectivités locales et l'utilisation de pesticides par les particuliers pour leur jardin ou leur potager.

Carte générale des piézomètres de la Hardt :



A l'issue de cette étude diagnostic, la Ville de Mulhouse et ses partenaires -l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, la Région Alsace, le SIAEP du Canton de Habsheim, le SAEP du Bassin Potassique-Hardt et le SIVOM du Pays de SIERENTZ- ont décidé de créer et de cofinancer une Mission Qualité des Eaux.

L'objectif de la Mission est la reconquête de la qualité des eaux superficielles du Sundgau Oriental et de la nappe phréatique située sous la forêt de la Hardt. Elle vise au changement de pratiques de l'ensemble des utilisateurs de produits phytosanitaires du secteur (agriculteurs, gestionnaires d'espaces et de voirie, particuliers).

Actions et indicateurs marquants de la Mission Eau 2009

La surveillance de la qualité de la ressource en eau	Analyses semestrielles sur 8 points en eau superficielle et une analyse en eaux souterraines pour 4 points en aval des points d'infiltration. Analyses mensuelles des nitrates sur 25 points des bassins versants.
Mesures agro-environnementales territorialisées	15 % des surfaces agricoles du territoire de la Mission contractualisés en grande culture. 28 hectares maintenus en herbe, 30 hectares de prairie créés, 20 contrats signés
Réunions d'information MAET	Bartenheim, Zimmersheim, Riedisheim, Koetzingue, Brinckheim
Journée spéciale sur les aires de lavage et de remplissage à Steinbrunn-Le-Bas	Participation de 45 agriculteurs
Formation des agents avec FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles)	16 agents ont participé à la journée de Zimmersheim
Plan de désherbage ou plan de gestion différencier	6 communes sur 27
Usage de techniques alternatives	19 communes sur 27
Journée spéciale collectivité mars 2009	74 personnes sensibilisées
Distribution d'une lettre d'information trimestrielle à destination des services voirie et espaces verts des communes du territoire	Distribuée à 75 services
Charte "Vos Jardineries vous conseillent pour jardiner au naturel"	13 jardineries signataires
Edition d'une lettre de l'eau trimestrielle	Distribuée à 18 500 ménages
Conférence et réunion publique	Arboriculteurs de Dietwiller (20 personnes), Zoo Mulhouse (105 personnes), Zillisheim (50 personnes), Richwiller (55 personnes), Bartenheim (20 personnes)
Participation aux manifestations grand public	Marché aux Plantes Zoo de Mulhouse, stand sensibilisation Rixheim, Natur'e Chalampé, Fêtes d'automne Riedisheim, Fête de l'eau et du Jardin Schlierbach
Organisation de la semaine des Alternatives aux Pesticides à la fin du mois de mars : conférences, formation, journées techniques, spectacle pour enfants et fermes ouvertes, à destination de l'ensemble des publics potentiellement utilisateurs de produits phytosanitaires	2 500 personnes sensibilisées dans toute l'Alsace

Concerne les agriculteurs

Concerne les collectivités

Concerne les particuliers

Le premier programme a pris fin au 31 mai 2009 et a été renouvelé pour 3 ans. Le Syndicat Intercommunal du Muehlgraben est devenu partenaire de la Mission Eau et la co-finance à présent, à la même hauteur que les syndicats d'eau d'origine.

Les frais de la Mission intègrent les frais d'analyses et sont répartis de la façon suivante :

Partenaires	Participation	
	%	En €
Agence de l'Eau Rhin-Meuse	47,619 %	47 612,50 €
Région Alsace	28,5715 %	28 567,50 €
SIAEP du Canton de Habsheim	4,7619 %	4 761,25 €
SIVU du Bassin Potassique	4,7619 %	4 761,25 €
Communauté de communes du Pays de Sierentz	4,7619 %	4 761,25 €
Syndicat Intercommunal du Muehlgraben	4,7619 %	4 761,25 €
Ville de Mulhouse	4,7619 %	4 761,25 €
	100,00 %	99 986,25 €

H - Les interruptions de service non programmées

Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées concerne le nombre de coupures d'eau, par millier d'abonnés, survenues au cours de l'année pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance (minimum 24 heures avant). Une coupure d'eau est une interruption totale de la fourniture d'eau à un ou plusieurs abonnés. Sont prises en compte les coupures liées à un incident sur le réseau et celles décidées en raison de non-conformité de l'eau distribuée.

Ce taux est de 8,2 coupures par millier d'abonnés.

Remarque : lors d'un incident, l'intervention pour réparer se fait très rapidement pour permettre un maintien de la qualité de distribution. Les abonnés sont alors prévenus, seulement 2 ou 3 heures avant l'interruption, afin toujours de leur permettre de faire une réserve d'eau.

I - Délais d'ouverture des branchements

Ce délai est le temps sur lequel s'engage le service pour ouvrir un branchement neuf (hors délai de réalisation des travaux) ou remettre en service un branchement existant.

Pour ce qui est des branchements neufs, l'ouverture est immédiate.

Pour ce qui concerne la remise en service d'un branchement existant, le délai est inférieur à 3 jours.

J - L'extinction de la dette

Ce ratio est égal à l'encours total de la dette au 31 décembre 2009 divisé par l'épargne brute (recettes réelles d'exploitation – dépenses réelles d'exploitation du compte administratif 2009), soit les montants suivants :

Encours de la dette au 31 décembre 2009	3 216 666,51 €
Recettes réelles d'exploitation	34 439 401,23 €
Dépenses réelles d'exploitation	30 694 172,94 €
Epargne brute	3 745 228,29
Ratio d'extinction de la dette	0,86

Le ratio d'extinction de la dette est donc inférieur à un an. Par ailleurs, au 31 décembre 2009, la **durée de vie résiduelle des emprunts est de 24 ans**.

K - Le taux d'impayés

Il s'agit du taux d'impayés au 31 décembre 2009 sur les factures relatives à la distribution de l'eau et émises au titre de l'année 2008.

Montant TTC des rôles d'eau pris en charge au titre de 2008	29 552 361,27 €
Montant TTC des restes à recouvrer au 31 12 2009*	401 169,57 €
Par déduction, montant TTC des montants recouverts	29 151 191,70 €
Taux de recouvrement	98,64 %
Taux d'impayés	1,36 %

*Le montant des restes à recouvrer est indiqué par la Trésorerie Principale en charge du recouvrement des recettes de la régie de l'eau.

L - La gestion des réclamations

A ce jour, aucun dispositif de mémorisation des réclamations écrites n'a été mis en place.

IV – LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

A – Les travaux engagés pendant l'exercice

Les montants figurant dans les deux tableaux ci-dessous correspondent aux montants hors taxes ayant fait l'objet de mandats ou de titres de recettes en 2009.

Travaux 2009 sur Mulhouse			
Désignation	Montant mandaté HT	Participations HT	Financier
1. Réseau et branchements	3 280 053,27	730 654,03	
Renouvellement des conduites et branchements	1 812 178,66	154 298,08	Tiers privés - solde à percevoir en 2010
Divers travaux sur le réseau	43 901,60	5 624,99	
Modification des branchements	5 452,43	3 689,22	
Renouvelemen et extension des conduites et branchements	1 861 532,69	163 612,29	
Travaux déviation Tram Train	594 326,34	357 094,33	RFF Agence Eau
Renouvellement conduite amenée d'eau à Reiningue	141 962,27	31 600,00	
Programmes hors renouvellement extension annuels	736 288,61	388 694,33	
Branchements neufs	182 273,82	178 347,41	
Renouvellement branchements plomb	499 958,15	0,00	
2. Protection des captages et réservoirs	41 429,85		
3. Installations électromécaniques	320 085,59		
Renouvellement équipement et matériel	128 225,17		
Modernisation du superviseur	191 860,42		
Vidéo-surveillance	0,00		
4. Travaux sur les bâtiments d'exploitation	170 419,56		
Total général	3 811 988,27	730 654,03	

Travaux 2009 dans les communes		
COMMUNES	Renouvellement et extension du réseau	
	Dépenses	Rembt communes
BRUNSTATT	580 304,58	580 304,58
DIDENHEIM		
ILLZACH	22 240,11	22 240,11
LUTTERBACH	47 614,88	47 614,88
MORSCHWILLER	45 742,76	45 742,76
PFASTATT	168 194,72	168 194,72
RIEDISHEIM	163 635,87	163 635,87
SAUSHEIM	140 251,81	140 251,81
Total	1 167 984,73	1 167 984,73
COMMUNES	Modification des branchements	
	Dépenses	Rembt communes
BRUNSTATT		
DIDENHEIM		
ILLZACH		
LUTTERBACH		
MORSCHWILLER		
PFASTATT	7 243,68	2 502,61
RIEDISHEIM		
SAUSHEIM	1 878,12	204,07
Total	9 121,80	2 706,68
Ecart entre les dépenses et les recettes pris en charge par Mulhouse (= partie privative)		
Total	9 121,80	2 706,68
COMMUNES	Renouvellement des branchements	
	Dépenses	Rembt communes
BRUNSTATT	127 661,49	
DIDENHEIM		
ILLZACH	502,45	Dépense prise en charge par Mulhouse
LUTTERBACH	3 085,72	
MORSCHWILLER		
PFASTATT	7 458,94	
RIEDISHEIM	11 935,68	
SAUSHEIM		
Total	150 644,28	
COMMUNES	Branchements neufs	
	Dépenses	Rembt tiers
BRUNSTATT	25 939,32	25 939,32
DIDENHEIM	187,33	187,33
ILLZACH	63 750,83	63 750,83
LUTTERBACH	9 096,32	9 096,32
MORSCHWILLER	7 673,45	7 673,45
PFASTATT	31 524,50	31 524,50
RIEDISHEIM	34 742,82	34 742,82
SAUSHEIM	11 436,35	11 436,35
Total	184 350,92	184 350,92
Total général	1 512 101,73	1 355 042,33

B - Les travaux de suppression des branchements en plomb

Conformément au décret du 20 décembre 2001, une liste des branchements en plomb a été établie et les travaux de renouvellement de ces branchements sont en cours.

Selon le nombre de branchements en plomb présents dans une rue, leur renouvellement peut s'accompagner de celui de la conduite de distribution d'eau potable ; c'est le cas notamment dans le quartier de la Cité à Mulhouse. Dans ce quartier, au vu de l'étroitesse des passages, les travaux de renouvellement de conduite et de branchements en plomb font appel à des techniques spéciales de travaux dites sans tranchée, pour éviter au maximum la gêne des riverains.

En 2002, 1 879 branchements en plomb ont été recensés. En 2009, 197 branchements en plomb ont été remplacés. Au 1^{er} janvier 2010, il en reste 604.

C - La dette

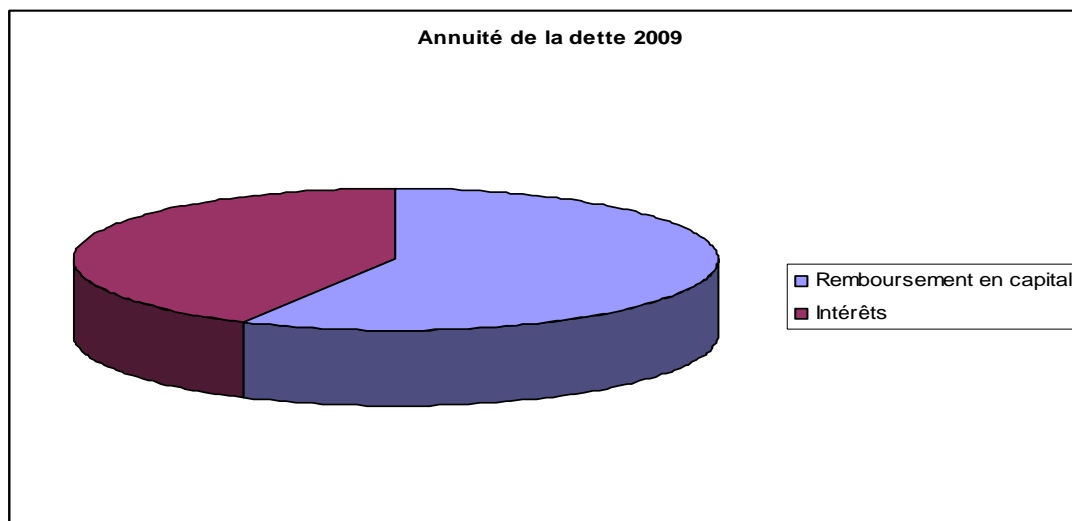
L'état de la dette au 31 décembre 2009 est le suivant :

Crédit Foncier de France	1 599 999,92	49,74%
DEXIA Crédit Local	1 616 666,59	50,26%
TOTAL	3 216 666,51	100,00%



L'annuité 2009 est la suivante :

Remboursement en capital	197 004,70	57,73%
Intérêts	144 224,73	42,27%
TOTAL	341 229,43	100,00%



D - Les amortissements

Durant l'exercice 2009, la collectivité a réalisé les amortissements suivants :

2805	Concessions et droits similaires	15 958,01
28121	Agencements et aménagements de terrains nus	6 146,00
28125	Agencements et aménagements de terrains bâtis	32 503,00
281311	Bâtiments d'exploitation	183 793,00
281315	Bâtiments administratifs	38 546,00
281351	Installations générales bât. d'exploitation	272 248,00
281355	Installations générales bât. administratifs	1 031,00
281411	Bâtiments d'exploitation/sol d'autrui	2 148,00
281451	Installations générales, bâtiments/sol d'autrui	41 614,00
281531	Réseau d'adduction d'eau	2 831 235,72
28154	Matériel industriel	49 451,15
28155	Outillage industriel	54 742,00
281561	Matériel spécifique d'exploitation	136 625,21
28157	Agencements, matériel outillage industriels	3 954,00
28182	Matériel de transport	76 226,82
28183	Matériel de bureau et informatique	35 142,21
28184	Mobilier	7 639,72
28188	Autres immobilisations corporelles	1 214,26
	Total	3 790 218,10

ETAT DE LA DETTE SE RAPPORTANT AU BUDGET ANNEXE DE L'EAU EN 2009

N° FICHE	ANNÉE RÉALISATION	LIBELLÉ	PRÊTEUR	DURÉE EN ANNÉES	TYPE TAUX	INDICE	MARGE (%)	TAUX ACTUARIEL (%)	PÉRIODE	DATE 1ÈRE ANNÉE INTÉRÊT	DATE 1ÈRE ANNÉE AMORT.	CAPITAL	ENCOURS AU 31/12/2009	ICNE	INTÉRÊT	AMORT	ANNUITÉ	
7831	1994	REF.D'EMP.1994	201	15	R	EURIBOR12M	0,20	4,66	A	18/04/1995	18/04/1995	91 191,00	0,00	0,00	394,89	7 904,17	8 299,06	
BNP PARIBAS																		
7112	1994	P global CDC renégocié 94	203	15	F	TAUX FIXE	0,00	7,40	A	25/08/1995	25/08/1995	97 380,39	0,00	0,00	755,46	10 208,09	10 963,55	
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGN.																		
8291	2003	E Eau CE 2003/CFF	204	30	F	TAUX FIXE	0,00	4,38	T	31/03/2004	31/03/2004	2 000 000,00	1 599 999,92	0,00	70 755,83	66 666,68	137 422,51	
CREDIT FONCIER DE FRANCE																		
8301	2003	P. Eau DEXIA 2003	207	30	F	TAUX FIXE	0,00	4,33	T	01/01/2004	01/04/2004	2 000 000,00	1 616 666,59	17 030,35	70 645,00	66 666,68	137 311,68	
8341	2004	PRET DEXIA REFINANC.2004	207	5	F	TAUX FIXE	0,00	3,21	A	01/03/2005	01/03/2005	177 640,31	0,00	0,00	1 136,89	35 528,07	36 664,96	
DEXIA CREDIT LOCAL																		
7841	1994	Refin. d'E 1994	213	15	F	TAUX FIXE	0,00	6,73	A	31/03/1995	31/03/1995	142 485,94	0,00	0,00	536,66	10 031,01	10 567,67	
NATIXIS																		
													4 508 697,64	3 216 666,51	17 030,35	144 224,73	197 004,70	341 229,43
TOTAL GENERAL																		

E - Les projets et les travaux

Un premier tableau présente les projets majeurs appelés à démarrer ou à se poursuivre sur l'année 2010.

Un second tableau énumère plus précisément les rues où sont programmés des travaux de renouvellement et d'extension du réseau. Ces données sont susceptibles d'évoluer, notamment pour ce qui est des communes.

Projets majeurs 2010 sur Mulhouse		
Opérations	Estimations HT	Observations
1. Réseau et branchements . Renouvellement extension des conduites et branchements . Renouvellement des branchements plomb . Branchements neufs . Renouvellement conduite maîtresse d'aménée d'eau Reiningue	3 950 000 € 1 500 000 € 600 000 € 300 000 € 1 550 000 €	Nouvelle tranche
2. Développement des ressources en eau . Nouveau captage à Reiningue	200 000 € 200 000 €	Maîtrise-d'œuvre (engagement 2009)
3. Sécurisation des sites . Déploiement de la vidéo-surveillance . Installation d'une clôture au réservoir du Moenchsberg	65 000 € 20 000 € 45 000 €	Caméra station Illberg
4. Production . Modernisation du superviseur - tranche 2010 . Travaux basculement site Hirtzbach – tranche 2010 (y compris remplacement du groupe électrogène)	220 000 € 15 000 € 205 000 €	Bouclage fibre optique Tivoli 500 volts en 400 volts
	4 435 000 €	

**Principales opérations d'investissement sur le réseau
programmées en 2010**

COMMUNES	RUES	ESTIMATION
BRUNSTATT	Rue des Vosges	49 380 €
	Rue du Repos	59 513 €
	Rue de la Colline	62 200 €
ILLZACH	Rue de la Pépinière	40 000 €
	Rue de Niffer	200 000 €
LUTTERBACH	Rue Wilson	48 000 €
	Rue Thann/Passerelle	25 300 €
MORSCHWILLER-LE-BAS	Rue de Mulhouse	
MULHOUSE	Rue de Thann, Aristide Briand et Forains	
	Rue Saint-Jacques/Incorporation	466 000 €
	Passage Marignan	514 000 €
	Rue Rapp	50 000 €
	Rue Jacques Preiss	220 000 €
	Rue de Verdun	282 000 €
	Rue de Pfastatt/Site DMC	135 000 €
	Conduite maîtresse Reiningue <i>(rue de Mulhouse à Reiningue et rue de la Savonnerie à Lutterbach)</i>	1 550 000 €
PFASTATT	Rue de l'Irrigation	67 700 €
	Rue du Parc	54 500 €
	Rue des Prés du Moulin	105 000 €
	Rue du Coteau	41 000 €
RIEDISHEIM	Rue de la Tuilerie	22 575 €
	Rue de Dietwiller	93 000 €
	Rue du stade	80 000 €
	Rue des Vignerons	60 000 €
SAUSHEIM	Rue de Baldersheim	159 310 €
	Rue de la Hardt	230 000 €

V. LES ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE

A – Abandons de créances et fonds de solidarité

Aucun abandon de créance ou de versement à un fonds de solidarité n'a été effectué durant l'année 2009.

B – La coopération décentralisée

Le Service des Eaux de la Ville de Mulhouse travaille dans le cadre de coopération de la Ville de Mulhouse avec des collectivités dans des pays en voie de développement sur deux projets : El Kroub en Algérie et Sofara au Mali.

Actions à El Kroub en Algérie :

Une première mission à El Khroub avait consisté en 2004 à procéder à un état des lieux de la distribution en eau de cette ville nouvelle de 300 000 habitants, située à proximité de Constantine.

En novembre 2008, des représentants du service des Eaux sont allés sur place afin de constater l'avancement des travaux et la mise en service des ouvrages préconisés.

Le bilan était très positif car d'une alimentation H4, c'est-à-dire que de 4 heures par jour de fourniture d'eau au robinet de l'utilisateur en 2004, la distribution est passée à H 24, c'est-à-dire une alimentation en continu 24 h/24 h en 2008.

La prochaine coopération consisterait à sécuriser cette alimentation, en diversifiant les ressources et en protégeant les captages.

Actions à Sofara au Mali :

En 2005, une mission de diagnostic, menée par le service des Eaux de la Ville de Mulhouse, avait émis des propositions concernant l'alimentation en eau potable, en assainissement, pour la gestion des déchets et pour protéger une berge dont l'érosion menaçait une partie du village.

Depuis cette date, les travaux de protection de berge ont été réalisés et permettent d'enrayer la progression de l'érosion ; la population est rassurée. Toutefois, avec l'agence malienne de bassin, une réflexion va être menée pour déterminer les causes réelles de cette érosion et essayer d'établir un programme d'actions plus vaste que cette protection localisée.

L'Agence Française de Développement élabore un programme d'actions pour améliorer la ressource en eau potable dans cette région du Mali. La Ville de Mulhouse est chargée de piloter, en partenariat avec les autorités et les services locaux, un programme d'assainissement.

Des échanges concernant les études en eau et assainissement auront lieu pour coordonner les projets.

La gestion des déchets a bien démarré, après une période de sensibilisation. Le système se met en place, avec notamment, l'achat de poubelles, le ramassage par charrettes tractées par des ânes. Un financement de poubelles supplémentaires et de chevaux devrait voir le jour en 2010.

La volonté de la mission de coopération est de réfléchir, de proposer, de participer financièrement, mais surtout de rendre responsables les acteurs locaux pour leur permettre de porter les projets et d'en assurer ensuite la pérennité.

En 2006, 2007 et 2008, un montant annuel de 10 000 € a été versé à l'IRCOD (Institut Régional de Coopération Développement), dont la Ville de Mulhouse est membre, pour cette problématique eau au Mali.

ANNEXES

FACTURATION EAU - ASSAINISSEMENT
Tarifs en euros applicables à partir du 1er janvier 2009

COMMUNES	EAU Prix de base	Prélèvement en nappe profonde	Redevance communale	EAU Prix m3	Assainissement Part communale	Assainissement Part fermier	Redevance pour pollution domestique	Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	TOTAL
MULHOUSE	HT	0,1624		1,1975	0,4528	0,7436	0,4240	0,3000	3,1179
	TVA	0,0089		0,0658		0,0409	0,0233	0,0165	0,1465
	TTC	0,1713		1,2633	0,4528	0,7845	0,4473	0,3165	3,2644
BRUNSTATT	HT	0,1624	0,4064	1,6039	0,1467	0,7436	0,4240	0,3000	3,2182
	TVA	0,0089	0,0224	0,0882		0,0409	0,0233	0,0165	0,1689
	TTC	0,1713	0,4288	1,6921	0,1467	0,7845	0,4473	0,3165	3,3871
DIDENHEIM	HT	0,1624	0,2480	1,4455	0,4528	0,7436	0,4240	0,3000	3,3659
	TVA	0,0089	0,0136	0,0794		0,0409	0,0233	0,0165	0,1601
	TTC	0,1713	0,2616	1,5249	0,4528	0,7845	0,4473	0,3165	3,5260
ILLZACH	HT	0,1624	0,2244	1,4219	0,4532	0,7436	0,4240	0,3000	3,3427
	TVA	0,0089	0,0123	0,0781		0,0409	0,0233	0,0165	0,1588
	TTC	0,1713	0,2367	1,5000	0,4532	0,7845	0,4473	0,3165	3,5015
LUTTERBACH	HT	0,1624	0,4700	1,6675	0,4528	0,7436	0,2650	0,3000	3,4289
	TVA	0,0089	0,0259	0,0917		0,0409	0,0146	0,0165	0,1637
	TTC	0,1713	0,4959	1,7592	0,4528	0,7845	0,2796	0,3165	3,5926
MORSCHWILLER	HT	0,1624	0,5000	1,6975	0,4528	0,7436	0,2650	0,3000	3,4589
	TVA	0,0089	0,0275	0,0933		0,0409	0,0146	0,0165	0,1653
	TTC	0,1713	0,5275	1,7908	0,4528	0,7845	0,2796	0,3165	3,6242
PFASTATT	HT	0,1624	0,3803	1,5778	0,1750	0,7436	0,2650	0,3000	3,0614
	TVA	0,0089	0,0209	0,0867		0,0409	0,0146	0,0165	0,1587
	TTC	0,1713	0,4012	1,6645	0,1750	0,7845	0,2796	0,3165	3,2201
RIEDISHEIM	HT	0,1624	0,3073	1,5048	0,7700	0,7436	0,4240	0,3000	3,7424
	TVA	0,0089	0,0169	0,0827		0,0409	0,0233	0,0165	0,1634
	TTC	0,1713	0,3242	1,5875	0,7700	0,7845	0,4473	0,3165	3,9058
SAUSHEIM	HT	0,1624	0,16789	1,36539	0,4512	0,7436	0,4240	0,3000	3,28419
	TVA	0,0089	0,00923	0,07503		0,0409	0,0233	0,0165	0,15573
	TTC	0,1713	0,17712	1,44042	0,4512	0,7845	0,4473	0,3165	3,43992

FACTURATION EAU - ASSAINISSEMENT
Tarifs en euros applicables à partir du 1er janvier 2010

COMMUNES	EAU Prix de base	Prélèvement en nappe profonde	Redevance communale	EAU Prix m3	Assainissement Part communale	Assainissement Part fermier	Redevance pour pollution domestique	Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	TOTAL
MULHOUSE	HT	1,0610	0,2022	1,2632	0,4968	0,7452	0,4320	0,2740	3,2112
	TVA	0,0584	0,0111	0,0695		0,0410	0,0238	0,0151	0,1494
	TTC	1,1194	0,2133	1,3327	0,4968	0,7862	0,4558	0,2891	3,3606
BRUNSTATT	HT	1,0610	0,2022	1,6696	0,1467	0,7452	0,4320	0,2740	3,2675
	TVA	0,0584	0,0111	0,0919		0,0410	0,0238	0,0151	0,1718
	TTC	1,1194	0,2133	0,4288	0,1467	0,7862	0,4558	0,2891	3,4393
DIDENHEIM	HT	1,0610	0,2022	0,2500	0,4968	0,7452	0,4320	0,2740	3,4612
	TVA	0,0584	0,0111	0,0138	0,8000	0,0410	0,0238	0,0151	0,1632
	TTC	1,1194	0,2133	0,2638	0,4968	0,7862	0,4558	0,2891	3,6244
ILLZACH	HT	1,0610	0,2022	0,2244	0,8000	0,7452	0,4320	0,2740	3,7388
	TVA	0,0584	0,0111	0,0123	0,8000	0,0410	0,0238	0,0151	0,1617
	TTC	1,1194	0,2133	0,2367	0,8000	0,7862	0,4558	0,2891	3,9005
LUTTERBACH	HT	1,0610	0,2022	0,5400	0,4968	0,7452	0,2700	0,2740	3,5892
	TVA	0,0584	0,0111	0,0297		0,0410	0,0149	0,0151	0,1702
	TTC	1,1194	0,2133	0,5697	0,4968	0,7862	0,2849	0,2891	3,7594
MORSCHWILLER	HT	1,0610	0,2022	0,5000	0,4968	0,7452	0,2700	0,2740	3,5492
	TVA	0,0584	0,0111	0,0275		0,0410	0,0149	0,0151	0,1680
	TTC	1,1194	0,2133	0,5275	0,4968	0,7862	0,2849	0,2891	3,7172
PFASTATT	HT	1,0610	0,2022	0,4003	0,2950	0,7452	0,2700	0,2740	3,2477
	TVA	0,0584	0,0111	0,0220		0,0410	0,0149	0,0151	0,1625
	TTC	1,1194	0,2133	0,4223	0,2950	0,7862	0,2849	0,2891	3,4102
RIEDISHEIM	HT	1,0610	0,2022	0,3073	0,7700	0,7452	0,4320	0,2740	3,7917
	TVA	0,0584	0,0111	0,0169		0,0410	0,0238	0,0151	0,1663
	TTC	1,1194	0,2133	0,3242	0,7700	0,7862	0,4558	0,2891	3,9580
SAUSHEIM	HT	1,0610	0,2022	0,2079	0,4512	0,7452	0,4320	0,2740	3,3735
	TVA	0,0584	0,0111	0,0114		0,0410	0,0238	0,0151	0,1608
	TTC	1,1194	0,2133	0,2193	0,4512	0,7862	0,4558	0,2891	3,5343

TARIFS APPLICABLES A PARTIR DU 1ER JANVIER 2009

1. ABONNEMENT ET LOCATION DE COMPTEURS

TARIF DE LOCATION POUR TROIS MOIS				
TYPE DE COMPTEUR	TARIF URBAIN		TARIF SUBURBAIN	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
15	6,85 €	7,23 €	7,98 €	8,42 €
20	7,98 €	8,42 €	9,69 €	10,22 €
25	13,10 €	13,82 €	15,96 €	16,84 €
30	19,37 €	20,44 €	23,37 €	24,66 €
40	32,49 €	34,28 €	38,76 €	40,89 €
50	64,41 €	67,95 €	77,51 €	81,77 €
80	100,24 €	105,75 €	116,28 €	122,68 €
100	128,81 €	135,89 €	154,46 €	162,96 €
150	193,22 €	203,85 €	231,40 €	244,13 €
40 - 15	39,34 €	41,50 €	46,74 €	49,31 €
50 - 15	71,26 €	75,18 €	85,49 €	90,19 €
50 - 20	72,39 €	76,37 €	87,20 €	92,00 €
50 - 25	77,51 €	81,77 €	93,47 €	98,61 €
80 - 15	107,09 €	112,98 €	124,26 €	131,09 €
80 - 20	108,22 €	114,17 €	125,97 €	132,90 €
100 - 20	136,79 €	144,31 €	164,15 €	173,18 €
100 - 25	141,91 €	149,72 €	170,42 €	179,79 €
100 - 30	148,18 €	156,33 €	177,83 €	187,61 €
150 - 40	225,71 €	238,12 €	270,16 €	285,02 €

2. DROIT DE BRANCHEMENT

1 / 5 du droit de location

URBAIN ET SUBURBAIN				
Diamètre	Trimestriel		annuel	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
15 / 30	3,87 €	4,08 €	15,48 €	16,33 €
40	6,50 €	6,86 €	26,00 €	27,43 €
50	12,88 €	13,59 €	51,52 €	54,35 €
80	20,05 €	21,15 €	80,20 €	84,61 €
100	25,76 €	27,18 €	103,04 €	108,71 €
150	38,64 €	40,77 €	154,56 €	163,06 €

3. PRISES INCENDIE

1 / 6 du droit de location

URBAIN ET SUBURBAIN				
Diamètre	Trimestriel		annuel	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
40	5,42 €	5,72 €	21,68 €	22,87 €
50	10,74 €	11,33 €	42,96 €	45,32 €
80	16,71 €	17,63 €	66,84 €	70,52 €
100	21,47 €	22,65 €	85,88 €	90,60 €
150	32,20 €	33,97 €	128,80 €	135,88 €

4. PRISE D'EAU A COMPTEUR

Location journalière d'une prise d'eau avec compteur :

- forfait de prise en charge 10,50 €
- location journalière, dès le 1er jour 0,62 €

Caution pour la mise à disposition d'une prise d'eau avec compteur 320,00 €

Tarifs en euros applicables à partir du 1er janvier 2009

	Heures	URBAIN					SUBURBAIN						
		23,33 €	13%	Total H.T.	T.V.A. 19,60%	Total T.T.C.	28,00 €	13%	Total H.T.	T.V.A. 19,60%	Total T.T.C.		
1. COMPTEURS													
Pose et enlèvement (art. 41)													
15 à 40 mm	1,50	35,00	4,55	39,55	7,75	47,30	42,00	5,46	47,46	9,30	56,76		
50 mm	4,00	93,32	12,13	105,45	20,67	126,12	112,00	14,56	126,56	24,81	151,37		
65 mm	6,00	139,98	18,20	158,18	31,00	189,18	168,00	21,84	189,84	37,21	227,05		
80 mm	10,00	233,30	30,33	263,63	51,67	315,30	280,00	36,40	316,40	62,01	378,41		
100 mm	15,00	349,95	45,49	395,44	77,51	472,95	420,00	54,60	474,60	93,02	567,62		
150 mm	20,00	466,60	60,66	527,26	103,34	630,60	560,00	72,80	632,80	124,03	756,83		
Vérification y compris frais d'enl.et de pose													
15 à 40 mm	4,00	93,32	12,13	105,45	20,67	126,12	112,00	14,56	126,56	24,81	151,37		
50 mm	10,00	233,30	30,33	263,63	51,67	315,30	280,00	36,40	316,40	62,01	378,41		
65 mm	15,00	349,95	45,49	395,44	77,51	472,95	420,00	54,60	474,60	93,02	567,62		
80 mm	24,00	559,92	72,79	632,71	124,01	756,72	672,00	87,36	759,36	148,83	908,19		
100 mm	35,00	816,55	106,15	922,70	180,85	1 103,55	980,00	127,40	1 107,40	217,05	1 324,45		
150 mm	45,00	1 049,85	136,48	1 186,33	232,52	1 418,85	1 260,00	163,80	1 423,80	279,06	1 702,86		
Relevé consécutif à l'initiative ou à la faute de l'abonné	1,00	23,33	3,03	26,36	5,17	31,53	28,00	3,64	31,64	6,20	37,84		
Relevé ctr.privé	0,20			5,27	1,03	6,30			5,27	1,03	6,30		
2. INSTALLATIONS INTERIEURES													
Vérification (Art.35)													
Brcht.jusqu'à 40mm	3,00	69,99	9,10	79,09	15,50	94,59	84,00	10,92	94,92	18,60	113,52		
Brcht.au dessus de 40 mm	5,00	116,65	15,16	131,81	25,83	157,64	140,00	18,20	158,20	31,01	189,21		
3. PRISES D'INCENDIE													
Replombage après usage	1,00	23,33	3,03	26,36	5,17	31,53	28,00	3,64	31,64	6,20	37,84		
4. BRANCHEMENTS													
Fermeture et ouverture	1,00	23,33	3,03	26,36	5,17	31,53	28,00	3,64	31,64	6,20	37,84		
5. PRISES D'EAU													
Sans compteurs(art.57)													
Contrôle périodique	0,20			5,27	1,03	6,30			5,27	1,03	6,30		

TARIFS APPLICABLES A PARTIR DU 1ER JANVIER 2010

1. ABONNEMENT ET LOCATION DE COMPTEURS

TARIF DE LOCATION POUR TROIS MOIS				
TYPE DE COMPTEUR	TARIF URBAIN		TARIF SUBURBAIN	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
15	7,02 €	7,41 €	8,18 €	8,63 €
20	8,18 €	8,63 €	9,93 €	10,48 €
25	13,43 €	14,17 €	16,36 €	17,26 €
30	19,85 €	20,94 €	23,95 €	25,27 €
40	33,30 €	35,13 €	39,73 €	41,92 €
50	66,02 €	69,65 €	79,45 €	83,82 €
80	102,75 €	108,40 €	119,19 €	125,75 €
100	132,03 €	139,29 €	158,32 €	167,03 €
150	198,05 €	208,94 €	237,19 €	250,24 €
40 - 15	40,32 €	42,54 €	47,91 €	50,55 €
50 - 15	73,04 €	77,06 €	87,63 €	92,45 €
50 - 20	74,20 €	78,28 €	89,38 €	94,30 €
50 - 25	79,45 €	83,82 €	95,81 €	101,08 €
80 - 15	109,77 €	115,81 €	127,37 €	134,38 €
80 - 20	110,93 €	117,03 €	129,12 €	136,22 €
100 - 20	140,21 €	147,92 €	168,25 €	177,50 €
100 - 25	145,46 €	153,46 €	174,68 €	184,29 €
100 - 30	151,88 €	160,23 €	182,27 €	192,29 €
150 - 40	231,35 €	244,07 €	276,92 €	292,15 €

2. DROIT DE BRANCHEMENT

1 / 5 du droit de location

URBAIN ET SUBURBAIN				
Diamètre	Trimestriel		annuel	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
15 / 30	3,97 €	4,19 €	15,88 €	16,75 €
40	6,66 €	7,03 €	26,64 €	28,11 €
50	13,20 €	13,93 €	52,80 €	55,70 €
80	20,55 €	21,68 €	82,20 €	86,72 €
100	26,41 €	27,86 €	105,64 €	111,45 €
150	39,61 €	41,79 €	158,44 €	167,15 €

3. PRISES INCENDIE

1 / 6 du droit de location

URBAIN ET SUBURBAIN				
Diamètre	Trimestriel		annuel	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
40	5,55 €	5,86 €	22,20 €	23,42 €
50	11,00 €	11,61 €	44,00 €	46,42 €
80	17,13 €	18,07 €	68,52 €	72,29 €
100	22,01 €	23,22 €	88,04 €	92,88 €
150	33,01 €	34,83 €	132,04 €	139,30 €

4. PRISE D'EAU A COMPTEUR

Location journalière d'une prise d'eau avec compteur :

- forfait de prise en charge 11,00 €
- location journalière, dès le 1er jour 0,63 €

Caution pour la mise à disposition d'une prise d'eau avec compteur

- Prise d'eau sur hydrant 350,00 €
- prise pour poteau d'incendie 250,00 €

5. Location trimestrielle d'un compteur divisionnaire dans le cadre de la loi SRU

- H.T. 5,84 €
- T.T.C. 6,16 €

Tarifs en euros applicables à partir du 1er janvier 2010

	Heures	URBAIN					SUBURBAIN				
		23,68 €	13%	Total H.T.	T.V.A. 19,60%	Total T.T.C.	28,42 €	13%	Total H.T.	T.V.A. 19,60%	Total T.T.C.
1. COMPTEURS											
Pose et enlèvement (art. 41)											
15 à 40 mm	1,50	35,52	4,62	40,14	7,87	48,01	42,63	5,54	48,17	9,44	57,61
50 mm	4,00	94,72	12,31	107,03	20,98	128,01	113,68	14,78	128,46	25,18	153,64
65 mm	6,00	142,08	18,47	160,55	31,47	192,02	170,52	22,17	192,69	37,77	230,46
80 mm	10,00	236,80	30,78	267,58	52,45	320,03	284,20	36,95	321,15	62,95	384,10
100 mm	15,00	355,20	46,18	401,38	78,67	480,05	426,30	55,42	481,72	94,42	576,14
150 mm	20,00	473,60	61,57	535,17	104,89	640,06	568,40	73,89	642,29	125,89	768,18
Vérification y compris frais d'enl.et de pose											
15 à 40 mm	4,00	94,72	12,31	107,03	20,98	128,01	113,68	14,78	128,46	25,18	153,64
50 mm	10,00	236,80	30,78	267,58	52,45	320,03	284,20	36,95	321,15	62,95	384,10
65 mm	15,00	355,20	46,18	401,38	78,67	480,05	426,30	55,42	481,72	94,42	576,14
80 mm	24,00	568,32	73,88	642,20	125,87	768,07	682,08	88,67	770,75	151,07	921,82
100 mm	35,00	828,80	107,74	936,54	183,56	1 120,10	994,70	129,31	1 124,01	220,31	1 344,32
150 mm	45,00	1 065,60	138,53	1 204,13	236,01	1 440,14	1 278,90	166,26	1 445,16	283,25	1 728,41
Relevé consécutif à l'initiative ou à la faute de l'abonné	1,00	23,68	3,08	26,76	5,24	32,00	28,42	3,69	32,11	6,29	38,40
Relevé ctr.privé	0,20			5,35	1,05	6,40			5,35	1,05	6,40
2. INSTALLATIONS INTERIEURES											
Vérification (Art.35)											
Brcht.jusqu'à 40mm	3,00	71,04	9,24	80,28	15,73	96,01	85,26	11,08	96,34	18,88	115,22
Brcht.au dessus de 40 mm	5,00	118,40	15,39	133,79	26,22	160,01	142,10	18,47	160,57	31,47	192,04
3. PRISES D'INCENDIE											
Replombage après usage	1,00	23,68	3,08	26,76	5,24	32,00	28,42	3,69	32,11	6,29	38,40
4. BRANCHEMENTS											
Fermeture et ouverture	1,00	23,68	3,08	26,76	5,24	32,00	28,42	3,69	32,11	6,29	38,40
5. PRISES D'EAU											
Sans compteurs(art.57)											
Contrôle périodique	0,20			5,35	1,05	6,40			5,35	1,05	6,40